|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| ConseilCinquante et unième session ordinaireGenève, 26 octobre 2017 | C/51/10Original : anglaisDate : 26 septembre 2017 |

Rapport sur l’état d’avancement des travaux du Comité technique, des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

 Le présent document vise à rendre compte de l’état d’avancement des travaux du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT).

 Le Conseil sera invité

 a) à prendre note des travaux du TC, ainsi que de ceux des groupes de travail techniques et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document; et

 b) à approuver les travaux du TC et les programmes de travail des groupes de travail techniques et du BMT qui ont été présentés au TC, comme indiqué dans le présent document.

 Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

 CAJ : Comité administratif et juridique

 TC : Comité technique

 TC-EDC : Comité de rédaction élargi

 TWP : Groupe de travail technique

 TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

 TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

 TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

 TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

 TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

 BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

 DHS : Distinction, homogénéité et stabilité

 Bureau : Bureau de l’Union

TABLE DES MATIÈRES

[Résumé 1](#_Toc494207940)

[Rapport sur l’état d’avancement des travaux du Comité technique 3](#_Toc494207941)

[Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint) 3](#_Toc494207942)

[Organisation des sessions de l’UPOV 3](#_Toc494207943)

[Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques 4](#_Toc494207944)

[Documents TGP 4](#_Toc494207945)

[Futures révisions des documents TGP 4](#_Toc494207946)

[Nouvelles propositions de futures révisions de documents TGP 7](#_Toc494207947)

[Programme d’élaboration des documents TGP 9](#_Toc494207948)

[Coopération en matière d’examen 9](#_Toc494207949)

[Informations et bases de données 10](#_Toc494207950)

[Bases de données d’information de l’UPOV 10](#_Toc494207951)

[Formulaire de demande électronique 11](#_Toc494207952)

[Échange et utilisation de logiciels et d’équipements 11](#_Toc494207953)

[Bases de données sur les descriptions variétales 12](#_Toc494207954)

[Nombre de cycles de végétation 12](#_Toc494207955)

[Questions concernant les descriptions variétales 13](#_Toc494207956)

[Élaboration de seuils calculés aux fins d’exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l’on applique la méthode COYD 13](#_Toc494207957)

[Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement 13](#_Toc494207958)

[Techniques moléculaires 14](#_Toc494207959)

[Séance de débat 15](#_Toc494207960)

[a) Utilisation de caractéristiques de résistance aux maladies et aux insectes dans l’examen DHS 15](#_Toc494207961)

[b) Gestion des collections de variétés 15](#_Toc494207962)

[c) Écart minimal entre les variétés 15](#_Toc494207963)

[d) Renforcement de la participation de nouveaux membres de l’Union au travail du TC et des groupes de travail techniques 15](#_Toc494207964)

[Dénominations variétales 16](#_Toc494207965)

[Ateliers préparatoires 16](#_Toc494207966)

[Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web 17](#_Toc494207967)

[Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité 17](#_Toc494207968)

[Principes directeurs d’examen 18](#_Toc494207969)

[Corrections de principes directeurs d’examen 19](#_Toc494207970)

[Projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques en 2016 19](#_Toc494207971)

[Projets de principes directeurs d’examen à examiner par les TWP en 2017 19](#_Toc494207972)

[Statut des principes directeurs d’examen existants ou des projets de principes directeurs d’examen 19](#_Toc494207973)

[Versions remplacées des principes directeurs d’examen 20](#_Toc494207974)

[Date de publication des principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV 20](#_Toc494207975)

[Caractères supplémentaires 20](#_Toc494207976)

[Procédure de traitement des informations supplémentaires requises par le TC-EDC 20](#_Toc494207977)

[Révision du document TGP/14 : illustrations des caractères liés à la forme et au ratio 20](#_Toc494207978)

[Programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et de révision des principes directeurs d’examen en 2018 20](#_Toc494207979)

[Présidents 20](#_Toc494207980)

[Programme de la cinquante-quatrième session 21](#_Toc494207981)

[RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN EN 2016 21](#_Toc494207982)

[Groupe de travail technique sur les plantes agricoles 21](#_Toc494207983)

[Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur 24](#_Toc494207984)

[Groupe de travail technique sur les plantes fruitières 28](#_Toc494207985)

[Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers 30](#_Toc494207986)

[Groupe de travail technique sur les plantes potagères 33](#_Toc494207987)

[Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN 35](#_Toc494207988)

ANNEXE : Programme d’élaboration des documents TGP

# Rapport sur l’état d’avancement des travaux du Comité technique

 Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquante-troisième session à Genève du 3 au 5 mars 2017; cette session était présidée par M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas), président du TC. Le compte rendu de cette session figure dans le document TC/53/31 “Compte rendu”.

 La session a réuni 100 participants représentant 41 membres de l’Union, trois États ayant le statut d’observateur et sept organisations ayant le statut d’observateur.

## Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint)

 Le TC a examiné le document TC/53/10 et a suivi un exposé présenté par le secrétaire général adjoint, dont une copie sera fournie dans un additif au document TC/53/10 (en anglais seulement).

 Le TC a pris note des faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV depuis sa cinquante-deuxième session qui ne relevaient pas de points précis de l’ordre du jour de la cinquante-troisième session, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité consultatif et du Conseil, dont il était fait rapport aux paragraphes 4 à 47 du document TC/53/10.

## Organisation des sessions de l’UPOV

 Le TC a examiné le document TC/53/14.

 Le TC est convenu que ses sessions pouvaient être organisées à une date appropriée durant la période allant de la fin octobre au début décembre.

 Le TC est convenu de proposer que les principes directeurs d’examen n’ayant pas pu être élaborés dans les délais impartis pour adoption par le Comité technique lors de sa session puissent être adoptés par correspondance sur la base des recommandations du TC-EDC. Le TC est convenu que le TC-EDC devait se réunir deux fois par année, une fois en mars/avril et une fois conjointement avec les sessions du TC plus tard dans l’année.

 Le TC est convenu d’utiliser les mesures de précaution ci-après pour 2018, sous réserve que le Conseil décide que le TC doive tenir sa cinquante-quatrième session à la fin de 2018 :

1. Pour des principes directeurs d’examen soumis pour adoption en 2018, convenir d’une procédure pour adoption par correspondance comme suit :
	* un projet de principes directeurs d’examen serait élaboré tel que convenu par les TWP et diffusé avec les recommandations du TC-EDC;
	* en l’absence d’objections les principes directeurs d’examen seraient adoptés;
	* en présence d’objections, les objections seraient communiquées au TWP concerné pour examen à sa session de 2018, et les principes directeurs d’examen seraient examinés pour adoption par le TC à sa cinquante-quatrième session, en 2018;
	* le TC-EDC se réunira les 26 et 27 mars 2018, et conjointement au TC à sa cinquante-quatrième session, en 2018, si nécessaire.
2. Pour les documents TGP, inviter le TC-EDC à synthétiser les observations faites par les TWP à leurs sessions de 2017 et, en l’absence de consensus entre les TWP, élaborer des propositions pour un examen ultérieur par les TWP à leurs sessions de 2018.
3. Les autres questions seront examinées à la cinquante-quatrième session du TC en 2018, selon la procédure normale.

 Le TC est convenu que la programmation de réunions de groupes de travail ad hoc en mars/avril pouvait aller à l’encontre de l’objectif visant à passer à une série de sessions unique parce qu’elle impliquait, pour les experts, de voyager à Genève. Toutefois, il est convenu que si la participation électronique était possible, comme c’était le cas pour les réunions consacrées à l’élaboration d’un formulaire de demande électronique, la tenue des réunions en mars/avril pouvait se révéler efficace.

## Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

 Le TC a examiné le document TC/53/3.

 Le TC a pris note du rapport du TWF selon lequel les services de protection des obtentions végétales avaient parfois des difficultés à se procurer du matériel végétal auprès des obtenteurs, particulièrement lorsqu’une variété n’était plus commercialisée. Le TC a indiqué que, dans certains cas, l’Union européenne rappelait aux obtenteurs la nécessité de conserver leurs variétés afin d’éviter toute possibilité de déchéance du droit d’obtenteur. Le TC a indiqué également que l’Australie avait rappelé aux obtenteurs l’importance de fournir du matériel de leurs variétés pour conserver un système de protection efficace. Le TC a rappelé que les banques de gènes pouvaient être une source importante de matériel végétal pour les variétés reproduites par voie sexuée.

 Le TC est convenu de demander au Bureau de l’Union de publier à l’intention des membres de l’Union un questionnaire sur les méthodes utilisées pour se procurer du matériel végétal auprès des obtenteurs, notamment lorsqu’une variété n’était plus commercialisée. Le questionnaire chercherait également à obtenir des informations sur les méthodes utilisées par les membres de l’Union pour prendre des décisions sur les variétés dont l’existence était notoirement connue. Le TC est convenu que les résultats de l’étude devaient être présentés aux groupes de travail techniques et au TC à leurs sessions de 2018.

 Le TC a pris note des faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques (TWP) concernant les questions suivantes figurant dans le document TC/53/3 :

1. réduction de la variation due à différents observateurs;
2. expériences de nouveaux types et espèces;
3. données d’expérience relatives au code de couleurs et à l’éventuel ajout de couleurs à l’avenir;
4. variétés multipliées par voie végétative appartenant à des espèces se reproduisant normalement par voie sexuée;
5. traitement d’amorçage de la germination;
6. utilisation de caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans l’examen DHS;
7. incidence des endophytes sur les caractères DHS pour les graminées;
8. cahier d’étalonnage aux fins d’harmonisation de la description variétale du pommier;
9. examen DHS des variétés mutantes du pommier;
10. écart minimal entre les variétés; et
11. méthode d’observation des caractères dérivés.

## Documents TGP

### Futures révisions des documents TGP

#### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

##### *Révision du document TGP/7* : Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

 Le TC a examiné le document TC/53/15.

 Le TC a approuvé les propositions de révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” afin de tenir compte de l’introduction du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web, comme indiqué aux paragraphes 7 à 11 du document TC/53/15 et est convenu qu’une version révisée du document TGP/7 devait être présentée au Conseil pour adoption en 2018 sur cette base, sous réserve de l’approbation par le CAJ.

 Le TC a indiqué que l’annexe 4 du document TGP/7 : “Liste des caractères approuvés” serait remplacée par le modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web et est convenu qu’aucune modification ne devait être apportée à la base d’inclusion de caractères dans la liste, c’est-à-dire que seuls les caractères qui avaient été inclus dans les principes directeurs d’examen adoptés après l’adoption du document TGP/7 (“caractères approuvés”) pour élaborer de nouveaux principes directeurs d’examen seraient consultables.

#### TGP/8 : Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

 Le TC est convenu que le document TGP/8 devait contenir un paragraphe d’introduction décrivant l’objet du document.

##### *Révision du document TGP/8* : deuxième partie : quelques techniques utilisées dans l’examen DHS, section 9 : analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU)

 Le TC a examiné le document TC/53/16.

 Le TC a noté que

* le Bureau de l’Union avait émis la circulaire E-16/098 de l’UPOV invitant les experts des membres de l’UPOV à fournir au Royaume-Uni, d’ici le 27 mai 2016, des séries de données comprenant au moins 100 variétés candidates, avec la possibilité de disposer de données relatives à ces 100 variétés sur plusieurs années,
* le TWC avait reçu un rapport d’un expert du Royaume-Uni selon lequel la Slovaquie avait soumis une série de données sur la fétuque rouge et le Danemark était convenu de transmettre une série de données sur le canola de printemps et d’hiver ultérieurement en 2016,
* le TWC avait reçu des propositions de la Chine et de la France visant à soumettre respectivement des séries de données sur le maïs et la fétuque,
* le TWC était convenu d’inviter l’expert du Royaume-Uni à faire rapport sur les progrès accomplis au cours de la trente-cinquième session du TWC,
* le TWO avait souligné que la méthode de calcul de la COYU n’était pas couramment utilisée pour l’examen DHS des plantes ornementales,
* le TWV avait reçu des propositions des experts de la France et du Royaume-Uni visant à soumettre respectivement des séries de données sur le pois et le pois fourrager,
* le TWA avait reçu un rapport de l’expert du Danemark selon lequel le logiciel fourni par le Royaume-Uni avait été testé et une série de données sur les variétés de colza serait fournie en vue de l’élaboration de seuils de probabilité pour la nouvelle méthode de calcul de la COYU et
* l’expert du Royaume-Uni n’avait pas de nouveaux faits à rapporter au TC et qu’il rendrait compte des avancées de l’élaboration de la nouvelle méthode de calcul de la COYU au TWC lors de sa trente-cinquième session.

##### *Révision du document TGP/8* : deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l’examen DHS, Nouvelle section : Examen DHS sur des Échantillons globaux

 Le TC a examiné le document TC/53/17.

 Le TC a examiné la proposition de conseils relatifs à l’examen DHS sur des échantillons globaux figurant dans l’annexe du document TC/53/17 aux fins de leur inclusion dans une future version révisée du TGP/8.

 Le TC a rappelé qu’il avait approuvé la liste de critères ci-dessous, qui servirait de base à l’élaboration des futurs principes directeurs :

1. le caractère devrait remplir les conditions relatives à un caractère, énoncées dans l’Introduction générale à l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité et à l’harmonisation des descriptions des obtentions végétales’ (voir la section 4.2.1 du document TG/1/3),
2. des informations devraient être disponibles sur le déterminisme génétique du caractère,
3. la pertinence du caractère devrait être validée par une évaluation initiale de l’homogénéité à partir de plantes isolées,
4. des informations devraient être fournies sur la variabilité des plantes et leurs différences au cours des cycles de végétation (données extraites de mesures courantes relatives à un caractère sur plusieurs années),
5. une description complète de la méthode d’évaluation devrait être fournie,
6. la détermination des niveaux d’expression devrait être fondée sur la variation existante entre les variétés et tenir compte de l’influence de l’environnement.

 Le TC a souscrit aux orientations mentionnées ci-dessus et est convenu qu’il n’était pas possible d’élaborer des orientations supplémentaires à l’heure actuelle.

##### *Révision du document TGP/8* : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Méthodes de traitement des données pour l’évaluation de la distinction et l’établissement de descriptions variétales

 Le TC a pris note des faits nouveaux mentionnés dans le document TC/53/18.

 Le TC a examiné l’analyse effectuée par l’expert de la France à l’annexe II du document TC/53/18 et est convenu d’inviter les experts de la France à vérifier que les valeurs soulignées du tableau figurant dans paragraphe 6 de l’annexe II ne contenaient pas d’éventuelles incohérences.

 Le TC est convenu que les participants de l’exercice pratique doivent être invités à fournir une brève description de leurs méthodes de transformation des mesures en notes et à fournir des exemples des situations où ces méthodes étaient susceptibles d’être utilisées, par exemple pour des caractères et des types de reproduction ou de multiplication particuliers ou des situations diverses, sur la base des brèves descriptions fournies par la France et par le Royaume-Uni. Le TC est convenu d’inviter le TWC à examiner les explications que les participants de l’exercice pratique devaient fournir de façon à envisager ces explications comme un éventuel fondement des orientations aux fins de la révision du document TGP/8.

#### TGP/10 : Examen de l’homogénéité

##### *Révision du document TGP/10* : Nouvelle section : Évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétation ou sur la base de sous-échantillons

 Le TC a examiné le document TC/53/19.

 Le TC a indiqué que des exposés avaient été présentés par la France et par le Royaume-Uni au TWC, au TWV et au TWA, à leurs sessions de 2016, et a pris note des propositions de l’Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de fournir des exemples au TWC, à sa session de 2017, en vue du choix de la méthode la plus appropriée pour l’évaluation des plantes hors-type.

 Le TC a pris note des propositions de l’Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni de fournir au TWA, à sa quarante-sixième session, des exemples comparant les effets possibles de la méthode 3 et d’autres méthodes sur les décisions relatives à l’homogénéité.

 Le TC est convenu d’inviter des experts à fournir aux TWP, à leurs sessions 2017, des informations sur les critères permettant de choisir la méthode la plus appropriée pour l’évaluation des plantes hors-type pour différents types de plantes.

 Le TC a examiné le projet d’orientations figurant dans les annexes I et II du document TC/53/19 tel que modifié par les TWP à leurs sessions de 2016, aux fins de son inclusion dans une future version révisée du document TGP/10. Le TC est convenu d’inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, à préciser dans l’annexe I si plusieurs critères généraux devaient être pris en considération pour qu’une variété soit rejetée après un seul cycle de végétation au lieu du cas précis où le nombre de plantes hors-type autorisé pour deux cycles de végétation est dépassé.

 Le TC est convenu que, tout comme la révision du document TGP/10, les orientations figurant dans le document TGP/8/2, deuxième partie, section 8 “La méthode d’évaluation de l’homogénéité fondée sur les hors-types”, devaient être révisées afin de tenir compte de la pratique des membres de l’Union quant à l’utilisation de méthodes au-delà d’un essai unique (année).

### *Nouvelles propositions de futures révisions de documents TGP*

#### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

##### i) Durée des examens DHS dans le secteur des fruits

 Le TC a examiné le document TC/53/5.

 Le TC a examiné la proposition du TWF de réviser le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” pour insérer un nouveau texte standard dans le modèle de principes directeurs d’examen et modifier le texte standard supplémentaire 2 pour préciser la durée de l’examen DHS, comme suit :

* ***Ajout d’une phrase standard au point 3 du modèle de principes directeurs d’examen de l’UPOV, comme suit :***

“3. Méthode d’examen

“*3.1* *Nombre de cycles de végétation*

“En règle générale, la durée minimale des essais doit être de

“{ **ASW 2** (Section 3.1.1) – Nombre de cycles de végétation }

“{ GN 8 (chapitre 3.1.2) – Précisions concernant le cycle de végétation }

“{ **ASW 3** (chapitre 3.1.2) – Précisions concernant le cycle de végétation }

Dès qu’il est possible d’établir de façon certaine que le résultat des examens DHS sera négatif, ceux-ci peuvent être interrompus, indépendamment du nombre de cycles de végétation menés jusqu’alors.

* ***Option(s) supplémentaires(s) à inclure à ASW 2***

ASW 2 (Chapitre 3.1 du modèle – Nombre de cycles de végétation)

1. *Cycle de végétation unique*
2. “En règle générale, la durée ~~minimale~~ des essais doit être d’un seul cycle de végétation. À la fin du cycle de végétation, le service compétent détermine s’il est nécessaire de procéder à un cycle de végétation ultérieur.”
3. *Deux cycles de végétation indépendants*

“En règle générale, la durée ~~minimale~~ des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants. Néanmoins, à la fin de chaque cycle de végétation, le service compétent détermine s’il est nécessaire de procéder à un cycle de végétation ultérieur.”

 Le TC est convenu qu’il était important de préciser qu’il était possible d’abandonner un examen DHS dès que le rejet était inévitable, plutôt que de poursuivre l’examen jusqu’à la fin de la période normale. Il est convenu que le texte standard des principes directeurs d’examen n’était pas complètement clair à cet égard et devait être amélioré. Toutefois, il est convenu que le libellé proposé pouvait être interprété comme encourageant des cycles de végétation supplémentaires au-delà de la période normale et a demandé aux groupes de travail techniques d’élaborer une version améliorée du texte à leurs sessions de 2017.

##### ii) Ordre des codes UPOV et des noms botaniques

 Le TC est convenu que les codes UPOV et les noms botaniques figurant dans le projet de principes directeurs d’examen devaient, en règle générale, apparaître par ordre alphabétique. Toutefois, le TC est convenu que le modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web devait permettre à l’expert principal de modifier cet ordre, le cas échéant.

##### iii) Ordre des méthodes d’observation

 Le TC est convenu que les méthodes d’observation d’un caractère devaient continuer d’être présentées par ordre alphabétique, évitant ainsi toute indication de l’ordre de préférence.

##### iv) Présentation de différents types d’exemples de variétés

 Le TC est convenu que les conseils dans le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, GN 28, section 3.2 : “Différents types de variétés” devaient être révisés pour indiquer que l’on pouvait utiliser une virgule pour séparer différents types d’exemples de variétés (p. ex. (h) type hiver, (p) type printemps); et si l’indication du type devait précéder la dénomination de chaque exemple de variété (p. ex. (h) hiver 1, (h) hiver 2, (p) printemps 1, (p) printemps 2).

##### v) Explications portant sur tous les caractères

 Le TC a examiné s’il était convenu de présenter des explications portant sur tous les caractères avant le chapitre 8.1 “Explications portant sur plusieurs caractères” sans l’ajout d’une note dans le tableau des caractères. Le TC est convenu d’inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, à examiner cette proposition et à rendre compte au TC, à sa session de 2018.

##### vi) Explications ultérieures portant sur plusieurs caractères

 Le TC a examiné si des caractères ayant la même explication pouvaient être présentés au chapitre 8.2 “Explications portant sur certains caractères” de manière que les explications ultérieures renvoient au premier caractère présentant les informations appropriées, comme suit :

p. ex. : Ad. 10 “[*texte/illustration d’explication*]”

Ad. 11 “Voir Ad. 10”

[…]

Ad. 50 “Voir Ad. 10”

##### vii) Caractères applicables à certaines variétés seulement

 Le TC a examiné s’il était convenu de modifier la note indicative 18.3) du document TGP/7, dans le but de clarifier que, outre le niveau d’expression d’un caractère pseudo-qualitatif précédent, dans certains cas, le niveau d’expression d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent avait aussi pour conséquence qu’un caractère ultérieur n’était pas applicable.

 Le TC est convenu d’inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, à examiner la possibilité et, le cas échéant, à définir les circonstances dans lesquelles les caractères pouvaient être exclus de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent et il est convenu d’accorder plus de temps à l’étude de cette question à sa session de 2018.

##### viii) Procédure de révision partielle des principes directeurs d’examen de l’UPOV

 Le TC a examiné s’il était convenu de modifier le document TGP/7 pour permettre l’ajout de nouvelles propositions en vue de révisions partielles des principes directeurs d’examen à tout moment de l’année, pour autant que le temps nécessaire soit alloué à la vérification des propositions par les experts compétents et les membres de l’UPOV intéressés.

 Le TC a pris note du rôle de l’UPOV dans l’harmonisation des principes directeurs d’examen et a rappelé que les membres de l’UPOV pouvaient modifier leurs propres principes directeurs d’examen avant que des modifications ne soient apportées aux principes directeurs d’examen de l’UPOV. Toutefois, le TC a rappelé qu’il était important pour les services de faire rapport sur ces faits nouveaux de sorte que les principes directeurs d’examen de l’UPOV puissent, le cas échéant, être révisés.

 Le TC est convenu qu’il ne serait pas opportun d’élaborer des propositions de révisions partielles des principes directeurs d’examen de l’UPOV à tout moment de l’année. Le TC est convenu que les services ne devaient pas être invités à notifier l’utilisation de nouveaux caractères et niveaux d’expression au moyen de la procédure établie dans le document TGP/5, section 10 : “Notification de caractères et de niveaux d’expression supplémentaires”.

 Le TC est convenu de demander au Bureau de l’Union d’encourager la notification de caractères et de niveaux d’expression supplémentaires en présentant un exposé aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, sur les procédures établies dans le document TGP/5, section 10.

#### TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV

##### ix) Définition de “recourbé”

 Le TC a noté que l’expert d’Israël avait retiré la révision proposée du terme “recourbé”.

##### x) Tableau des caractères liés à la forme

 Le TC est convenu de réviser le document TGP/14 : section 2 : sous-section 2 : Formes et structures pour modifier le tableau des positions de la partie la plus large et des rapports longueur/largeur présenté dans la variante 2 afin de supprimer le terme “rapport” et de faire figurer “largeur” dans une colonne distincte de l’échelle “large à étroit”, comme indiqué dans le paragraphe 30 du document TC/53/5.

##### xi) Révision des groupes de couleurs de l’UPOV

 Le TC a pris note des informations reçues du TWO selon lesquelles certains codes de couleurs de l’édition de 1986 et des versions ultérieures du code de couleurs RHS avaient des couleurs différentes de celles figurant dans la sixième édition. Le TC a accueilli avec satisfaction la proposition du TWO selon laquelle le document TGP/14 “Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV” devait être révisée en vue de remplacer la liste actuelle les groupes de couleurs de l’UPOV par une nouvelle liste créée sur la base de la sixième édition du code de couleurs RHS.

 Le TC a pris note des discussions au sein du TWO sur la question de savoir s’il convenait d’utiliser les groupes de couleurs de l’UPOV appliqués dans le code de couleurs RHS pour le groupement des variétés et l’organisation d’essais en culture et a également pris note du fait que le TWO était convenu que la différence entre les groupes de couleur de l’UPOV était inférieure à ce qu’il faudrait pour l’exclusion des variétés dans le cadre d’essais comparatifs en culture.

 Le TC a indiqué que le TWO avait demandé que l’expert de l’Allemagne, appuyé par les experts de l’Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l’Union européenne, rédige les principes directeurs sur les facteurs à prendre en considération pour la création de groupes de couleurs aux fins du regroupement des variétés et de l’organisation des essais en culture.

### Programme d’élaboration des documents TGP

 Le TC a donné son aval au programme d’élaboration des documents TGP tel qu’il figurait à l’annexe du document TC/53/5, sous réserve de ses conclusions ci-dessus.

## Coopération en matière d’examen

 Le TC a examiné le document TC/53/20 et le rapport verbal du Bureau de l’Union, qui indiquaient que :

* 93% des membres ayant répondu étaient assez/très confiants au sujet des possibilités de coopération (tout en notant que seuls 38% des membres de l’UPOV ont répondu)
* 50% des membres ayant répondu indiquaient que le rapport DHS était utilisé comme fondement pour la décision DHS sans que d’autres informations soient nécessaires
* 30% des membres ayant répondu considéraient que de nouvelles mesures pratiques pouvaient faciliter l’utilisation des rapports DHS existants
* 29% des membres ayant répondu étaient d’avis que la coopération dans le cadre de l’examen DHS n’était “pas du tout facile”

 Le Bureau de l’Union a indiqué que le Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération (WG-ISC) avait constaté qu’il était nécessaire d’accepter des rapports DHS de n’importe quel membre de l’Union sans aucune considération.

 Le TC a indiqué qu’il y avait d’importants aspects de politique générale relatifs à la coopération en matière d’examen DHS et est convenu que les résultats de l’étude devaient être communiqués au WG-ISC accompagnés, le cas échant, d’une explication des enjeux.

 Le TC a reconnu qu’il fallait mener une nouvelle étude afin d’augmenter le nombre de membres de l’Union fournissant des informations. Le TC est convenu que les questions figurant dans l’étude précédente devaient servir de base mais qu’il fallait raccourcir la nouvelle étude en recentrant certains des enjeux sur la base des informations tirées de la première étude. Le TC est convenu que les résultats de la nouvelle étude devaient être présentés au TC à sa session de 2018.

 Le TC est convenu également qu’il fallait rechercher les causes des difficultés rencontrées pour établir une coopération au moyen du nouveau questionnaire.

 Le TC a pris note du rapport présenté par le Japon sur ses nouvelles procédures administratives pour faciliter l’échange de rapports d’examen DHS entre le Japon et d’autres membres de l’UPOV et du fait qu’il en résultait que les rapports d’examen DHS seraient fournis à titre gracieux aux membres de l’UPOV avec lesquelles un accord de coopération a été conclu.

## Informations et bases de données

### Bases de données d’information de l’UPOV

 Le TC a examiné le document TC/53/6.

#### Base de données GENIE

 Le TC a pris note du fait qu’un document expliquant la structure de données et les fonctions de la base de données GENIE était en cours d’élaboration par le Bureau de l’Union de manière à faciliter sa maintenance et son développement futur. Outre l’entretien de routine, une modification de la base de données était nécessaire pour télécharger un certain type de données lorsque les notes s’appliquaient. Par ailleurs, il est convenu d’apporter des améliorations à la production de rapports pour les documents destinés au Conseil et aux comités concernés. Ces travaux devaient s’achever en 2018.

#### Système de codes UPOV

 Le TC a indiqué que 173 nouveaux codes UPOV avaient été créés en 2016 et que la base de données GENIE contenait 8149 codes UPOV.

 Le TC a noté que le Bureau de l’Union établirait des tableaux des ajouts et des modifications apportés aux codes UPOV pour vérification par les services compétents pour chacune des sessions des TWP en 2017, comme indiqué au paragraphe 11 du document TC/53/6.

 Le TC a examiné la proposition de réviser le Guide relatif aux systèmes de codes UPOV concernant le nom botanique principal pour les hybrides intergénériques et interspécifiques, comme indiqué aux paragraphes 12 à 15 du document TC/53/6. Le TC a pris note de l’existence de diverses procédures parmi les membres et est convenu qu’il n’était pas approprié de réviser le Guide relatif aux systèmes de codes UPOV concernant le nom botanique principal pour les hybrides intergénériques et interspécifiques.

 Le TC a noté que pour éviter toute interprétation erronée, l’OCVV souhaitait préciser que les informations fournies au Bureau de l’Union étaient classées par ordre alphabétique.

#### Base de données PLUTO

 Le TC a pris note de la synthèse des contributions à la base de données PLUTO de 2013 à 2016 et du niveau actuel des apports de données par les membres de l’Union figurant à l’annexe du document TC/53/6. Le TC a indiqué que 70% de tous les membres de l’UPOV avaient fourni des données à la base de données PLUTO en 2016.

 Le TC a noté que le WG-DEN, à sa première réunion, était convenu reporter à sa deuxième réunion ou à une réunion ultérieure les travaux concernant l’élargissement du contenu de la base de données PLUTO.

 Le TC a noté que le WG-DEN, à sa deuxième réunion, était convenu d’examiner à sa troisième réunion, sur la base du document présenté à la deuxième réunion, les questions ne pouvant pas être examinées à sa deuxième réunion.

 Le TC a pris note que la troisième réunion du WG-DEN se tiendrait à Genève le 7 avril 2017.

### Formulaire de demande électronique

 Le TC a pris note des faits nouveaux concernant le formulaire de demande électronique de l’UPOV, comme indiqué dans le document TC/53/7. Le TC a noté que la version n° 1 du formulaire de demande électronique de l’UPOV avait été lancée en janvier 2017 (disponible à l’adresse : <http://www.upov.int/upoveaf>).

 Le TC a noté que les projets de mise à disposition de nouvelles fonctions et des prochaines versions seraient examinés à la neuvième réunion en vue de l’élaboration d’un formulaire de demande électronique prévue le 7 avril 2017 et, plus précisément : la stratégie en matière d’ajout de nouvelles plantes ou espèces; le plan de communication et d’assistance; le nouveau nom proposé pour le formulaire; la participation des membres de l’Union au projet de formulaire; et le calendrier provisoire pour le projet de formulaire de demande électronique.

### Échange et utilisation de logiciels et d’équipements

 Le TC a examiné le document TC/53/8.

 Le TC a pris note du fait que le Conseil, à sa cinquantième session ordinaire tenue à Genève le 28 octobre 2016, avait adopté le document UPOV/INF/16/6 “Logiciels échangeables”.

 Le TC a pris note de la suppression du logiciel SIVAVE du document UPOV/INF/16.

 Le TC a examiné la proposition de révision du document UPOV/INF/16/6 en vue d’inclure des informations sur l’utilisation de logiciels par les membres de l’Union, les informations étant fournies par le Brésil et le Mexique, comme indiqué dans l’annexe I du document TC/53/8.

 Le TC a noté que les observations formulées par le TC à sa cinquante-troisième session concernant l’exclusion et l’utilisation de logiciels par les membres de l’Union seraient communiquées au CAJ à sa soixante-quatorzième session, qui se tiendrait à Genève en octobre 2017, et que, sous réserve de l’accord du CAJ, un projet de document UPOV/INF/16/7 serait présenté sur cette base au Conseil pour adoption à sa cinquante et unième session ordinaire, qui se tiendrait le 26 octobre 2017.

 Le TC est convenu que les informations figurant dans le document UPOV/INF/16 devaient être publiées sous une forme se prêtant à des recherches sur le site Web de l’UPOV et a noté que le Bureau de l’Union imaginerait un outil dans ce but.

 Le TC a pris note du fait que le Conseil, à sa quarante-neuvième session ordinaire, tenue à Genève le 28 octobre 2016, avait adopté le document UPOV/INF/22/3 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”.

 Le TC a examiné les informations figurant à l’annexe II du document TC/53/8 en tant que base pour une proposition de révision du document UPOV/INF/22/3 et est convenu de proposer les modifications suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| (c) Vérification des dénominations variétales (ligne : Allemagne) | libellé : “Vérification des dénominations variétales dans les procédures nationales sur la base des règles phonétiques ~~en complément de l’examen~~” |
| (f) Analyse d’images | libellé : “E-mail : a.roberts@bioss.ac.uk” |

 Le TC est convenu de proposer l’ajout au document UPOV/INF/22 d’un avertissement expliquant que le document visait à dispenser des informations sur l’utilisation de logiciels et d’équipements par les membres de l’Union et à préciser que ni l’UPOV ni le service payant une contribution n’étaient responsables de la performance des logiciels ou des équipements.

 Le TC s’est demandé si les informations contenues dans le document UPOV/INF/22 devaient être présentées sous une forme autre (par exemple, un format en ligne) qu’un document INF et est convenu que seul le format existant du document UPOV/INF/22 devait être conservé.

 Le TC a noté que les propositions formulées par le TC, à sa cinquante-troisième session, au sujet de la révision du document UPOV/INF/22 seraient communiquées au CAJ à sa soixante-quatorzième session, et que, sous réserve de l’accord du CAJ, un projet du document UPOV/INF/22/4 serait présenté au Conseil pour adoption à sa cinquante et unième session ordinaire, qui se tiendrait le 26 octobre 2017.

### Bases de données sur les descriptions variétales

 Le TC a examiné le document TC/53/9.

 Le TC a pris note des exposés sur les bases de données présentées aux sessions de 2016 du BMT, du TWC et du TWV, comme indiqué aux paragraphes 9 à 35 du document TC/53/9.

 Le TC a noté que le TWC a appelé les membres à faire part de leurs expériences en matière de mise au point de bases de données, lors de sa trente-cinquième session.

 Le TC a noté que le BMT était convenu qu’il était important pour l’UPOV de prendre en considération la facilitation de la coopération en vue de la mise en place de bases de données moléculaires communes, mais que celle-ci devait être amorcée en premier lieu entre les membres de l’UPOV, tel qu’indiqué au paragraphe 10 du document TC/53/9.

 Le TC a pris note de la série d’enjeux relatifs à la création de bases de données communes contenant des informations moléculaires et est convenu que l’UPOV devait être en mesure de faciliter la coopération dans ce domaine en fournissant une formation et en partageant les informations.

 Le TC est convenu de demander au Bureau de l’Union de recueillir des données sur les bases de données existantes contenant des données morphologiques ou moléculaires. Le TC est convenu que les informations recueillies devaient être intégrées dans la base de données GENIE et a demandé au Bureau de l’Union de planifier la modification de la base de données GENIE conformément aux ressources disponibles.

 Le TC a noté que les obtenteurs et les institutions universitaires disposaient d’une vaste expérience en matière de constitution et de tenue à jour de bases de données et a reconnu l’intérêt de les inviter à contribuer aux travaux de l’UPOV à ce sujet.

 Le TC est convenu que les orientations sur le matériel végétal figurant dans la section 1 du document UPOV/TGP/5 pouvaient aussi constituer une base appropriée pour les données moléculaires et a demandé au Bureau de l’Union de proposer des orientations sur la confidentialité des informations moléculaires aux fins de leur inclusion dans la section 1 du document UPOV/TGP/5, sur cette base.

## Nombre de cycles de végétation

 Le TC a examiné le document TC/53/21.

 Le TC a examiné les exposés présentés par les experts aux sessions du TWP en 2016, simulant l’incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS sur la base de données réelles, comme indiqué aux annexes du document TC/53/21.

 Le TC a pris note des propositions faites par les membres de l’Union de présenter des exposés aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, sur l’incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS sur la base de données réelles et est convenu d’inviter les groupes de travail techniques à rendre compte au TC à sa session de 2018.

 Le TC a pris note de l’intérêt manifesté par les services vis-à-vis d’une réduction des coûts associée à l’examen DHS et est convenu que le nombre de cycles de végétation pour l’examen DHS devait être le minimum nécessaire à une décision DHS rigoureuse et à l’établissement d’une description variétale fiable.

 Le TC est convenu qu’il n’était pas approprié de généraliser en disant que les variétés ornementales devaient être examinées dans le cadre d’un seul essai en culture alors que d’autres divers types de plantes devaient être examinées dans le cadre de deux cycles de végétation, et que le nombre de cycles de végétation devait être déterminé au cas par cas pour chaque plante.

## Questions concernant les descriptions variétales

 Le TC a examiné le document TC/53/22.

 Le TC a pris note de l’existence de différents éléments susceptibles d’appuyer l’identification du matériel végétal, tels que les descriptions variétales originales et les autres descriptions variétales officielles, y compris les marqueurs moléculaires. Le TC est convenu d’inviter l’Union européenne à élaborer de nouvelles orientations sur le rôle de la description variétale et le rôle du matériel végétal utilisé comme fondement de l’examen DHS, tout en intégrant le texte de l’annexe du document TC/53/22 sans le modifier et en tenant compte des aspects suivants :

1) le but de la description variétale élaborée au moment de l’octroi du droit d’obtenteur;

2) le statut de la description variétale initiale, au regard de la vérification de la conformité du matériel végétal à une variété protégée aux fins de la défense des droits d’obtenteur; et

3) les conclusions ci-après fournies par l’expert de l’Union européenne dans le document TWV/50/14 Add. (annexe II, diapositive 19) :

* Les notes de variétés voisines proviendront du même essai en culture que celui de la variété candidate
* Informer les parties concernées des modifications de la description variétale officielle
* Accord sur les données appelées à figurer dans les bases de données partagées

## Élaboration de seuils calculés aux fins d’exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l’on applique la méthode COYD

 Le TC a examiné le document TC/53/23.

 Le TC a suivi un exposé présenté par les experts du Royaume-Uni sur l’exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l’on appliquait la méthode COYD, dont une copie figurait à l’annexe du document TC/53/23 Add.

 Le TC a pris note qu’il serait rendu compte de l’évolution des travaux concernant les seuils calculés aux fins d’exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l’on appliquait la méthode COYD, à la trente-cinquième session du TWC.

## Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

 Le TC a examiné le document TC/53/24.

 Le TC a pris note qu’un expert de la France rendrait compte, à la trente-cinquième session du TWC, qui se tiendrait en 2017, des avancées concernant l’étude visant à mettre au point un logiciel capable d’appliquer la méthode élaborée par les experts du Danemark et de la Pologne.

 Le TC est convenu de se pencher sur la désignation appropriée et les orientations en matière de rédaction de la méthode élaborée par des experts du Danemark et de la Pologne une fois que l’on aurait acquis une plus grande expérience et disposerait d’un logiciel capable de faciliter l’utilisation de cette méthode dans le cadre de l’examen DHS.

 Le TC a indiqué que la Chine avait présenté un exposé à la trente-quatrième session du TWC, afin de décrire les méthodes statistiques utilisées dans le progiciel DUST China (DUSTC) pour l’analyse de la distinction et de l’homogénéité.

## Techniques moléculaires

 Le TC a examiné le document TC/53/11.

 Le TC a pris note du rapport sur les faits nouveaux relatifs aux travaux des groupes de travail techniques et du BMT, tel qu’il figurait aux paragraphes 5 à 24 du document TC/53/11.

 Le TC a pris note que l’élaboration éventuelle d’un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA ne pouvait commencer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA.

 Le TC a pris note que l’élaboration éventuelle d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant un inventaire, par plante, de l’utilisation qui était faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires ne pouvait démarrer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA.

 Le TC est convenu que les activités futures de collaboration entre l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA pouvaient inclure l’harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l’éventuelle élaboration de normes, après obtention de l’accord de ces organisations.

 Le TC a envisagé d’examiner les circonstances dans lesquelles les mêmes techniques et informations pouvaient être utilisées par l’OCDE, l’ISTA et l’UPOV, compte tenu des objectifs différents poursuivis par les organisations, et est convenu que l’organisation par Naktuinbouw d’un atelier pratique en 2017, à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 8 au 10 mai 2017, permettrait d’examiner ces possibilités sur la base de situations concrètes.

 Le TC est convenu que l’UPOV et l’OCDE devaient envisager de faire avancer les questions mentionnées ci-dessus si l’ISTA n’était plus en mesure de participer dans un futur proche.

 Le TC a pris note de la proposition des Pays-Bas de présenter au TWC un compte rendu des projets sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS.

 Le TC a pris note de la proposition de la Chine de faire part au TWC de son expérience dans l’utilisation des bases de données sur l’ADN pour le maïs, le riz et le blé pour la sélection de variétés similaires aux fins de l’examen de la distinction.

 Le TC a pris note que le TWC était convenu d’inviter les membres à présenter des exposés sur les aspects statistiques dans l’utilisation de marqueurs moléculaires dans l’examen DHS, y compris la sélection de variétés similaires et l’organisation d’essais en culture.

 Le TC a pris note de la proposition de la France de présenter, à la trente-cinquième session du TWC, un exposé sur les travaux en cours concernant les bases de données contenant des données moléculaires avec calcul des distances moléculaires au moyen du logiciel GAIA.

 Le TC a pris note que le TWC était convenu que les logiciels et les bases de données ainsi que les méthodes statistiques associées étaient des éléments importants de l’examen DHS et qu’ils présentaient un intérêt croissant pour la protection des obtentions végétales, et que le président du TWC devait présenter au TC un compte rendu sur ces éléments particuliers.

 Le TC a pris note qu’un Atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA sur les méthodes biochimiques et moléculaires avait eu lieu à Paris le 8 juin 2016, et que les recommandations de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA, présentées au paragraphe 25 du document TC/53/11, avaient été approuvées lors de la réunion annuelle sur les Systèmes des semences de l’OCDE qui s’est tenue à Paris les 9 et 10 juin 2016.

 Le TC a pris note que le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires, avait été approuvé par le Conseil à sa cinquantième session.

 Le TC est convenu de proposer que les réunions du BMT se tiennent chaque année et d’envisager l’organisation consécutive des sessions du TWC et du BMT dans la même localité afin de faciliter les échanges d’informations.

## Séance de débat

### a) Utilisation de caractéristiques de résistance aux maladies et aux insectes dans l’examen DHS

 Le TC a suivi les exposés ci-après sur l’utilisation des caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans le cadre de l’examen DHS (dans l’ordre chronologique) :

|  |  |
| --- | --- |
| Utilisation de caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans l’examen DHS | France (M. Richard Brand) |
| Harmonisation des essais de résistance pour l’examen DHS : “Harmores 2” | Union européenne (M. Sergio Semon) |
| Marqueurs moléculaires spécifiques de la résistance dans l’examen DHS  | Pays-Bas (M. Bert Scholte) |
| Utilisation des caractères de réaction aux maladies dans l’examen DHS du soja dans le cadre de la protection des obtentions végétales aux États-Unis d’Amérique | États-Unis d’Amérique (M. Paul Zankowski) |

### b) Gestion des collections de variétés

 Le TC a suivi les exposés ci-après sur la gestion des collections de variétés (dans l’ordre chronologique) :

|  |  |
| --- | --- |
| Comment nous utilisons les techniques moléculaires en France | France (Mme Clarisse Leclair) |
| Collections de variétés – bases de données d’ADN harmonisées | Pays-Bas (M. Bert Scholte) |
| La gestion des collections de variétés au moyen de la mise en culture cyclique de variétés reconnues | Royaume-Uni (Mme Sally Watson) |

### c) Écart minimal entre les variétés

 Le TC a suivi les exposés ci-après sur l’écart minimal entre les variétés :

|  |  |
| --- | --- |
| Actuellement, l’agriculture est menacée par la diminution des écarts génétiques entre les variétés végétales : Mythe ou réalité? – Étude de cas sur la tomate  | Pays-Bas (M. Henk Schouten) |

 Le TC s’est félicité de l’exposé présenté par les Pays-Bas et a indiqué qu’un rapport complet sur l’étude serait publié. Le TC a noté que le Bureau de l’Union chercherait à créer un court enregistrement vidéo sur l’étude réalisée par les Pays-Bas, qui serait publié sur le site Web de l’UPOV.

### d) Renforcement de la participation de nouveaux membres de l’Union au travail du TC et des groupes de travail techniques

 Le TC a suivi les exposés ci-après sur le renforcement de la participation des nouveaux membres de l’Union aux travaux du TC et aux groupes de travail techniques (dans l’ordre chronologique) :

|  |  |
| --- | --- |
| UPOV – Comment renforcer la participation des nouveaux membres | Pays-Bas (M. Marien Valstar) |
| “Intervention du Pérou à la session du Comité technique de l’UPOV” | Pérou (M. Roger Becerra) |

 Le TC est convenu d’inviter les Pays-Bas à rédiger un document sur le renforcement de la participation des nouveaux membres de l’Union aux travaux du TC et aux groupes de travail techniques, compte tenu de l’étude réalisée par les membres de l’UPOV présentées à la cinquantième session du TC (voir le document TC/50/35 : “Amélioration de l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires”, disponible à l’adresse <http://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/tc_50/tc_50_35.pdf>).

 Le TC est convenu que le programme des groupes de travail techniques à leurs sessions de 2017 devait prévoir un point destiné aux exposés présentés par les nouveaux membres de l’Union.

## Dénominations variétales

 Le TC a examiné le document TC/53/12.

 Le TC a pris note des faits nouveaux concernant une révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, comme indiqué aux paragraphes 6 à 11 du document TC/53/12.

 Le TC a pris note des faits nouveaux concernant un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale, comme indiqué aux paragraphes 13 à 18 du document TC/53/12.

 Le TC a pris note des faits nouveaux concernant l’éventuel élargissement du contenu de la base de données PLUTO, comme indiqué aux paragraphes 19 à 23 du document TC/53/12.

 Le TC a pris note des faits nouveaux concernant les termes non acceptables, comme indiqué aux paragraphes 24 à 28 du document TC/53/12.

 Le TC a pris note que la troisième réunion du WG-DEN se tiendrait à Genève le 7 avril 2017.

 Le TC du projet d’ordre du jour de la troisième réunion du WG-DEN, comme indiqué au paragraphe 30 du document TC/53/12.

 L’Union européenne a rappelé l’importance de comparer les résultats du nouvel algorithme avec les algorithmes existants afin de s’assurer de l’amélioration en termes de précision et de rappel et a souligné la nécessité de traiter les “faux négatifs” et le traitement des données, par exemple les lettres doubles.

## Ateliers préparatoires

 Le TC a examiné le document TC/53/13.

 Le TC a pris note du compte rendu des ateliers préparatoires tenus en 2016.

 Le TC a examiné le programme proposé pour les ateliers préparatoires prévus en 2017, comme indiqué aux paragraphes 12 à 14 du document TC/53/13 et est convenu que les ateliers préparatoires de 2017 devaient démontrer l’utilisation du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web et prévoir un point sur l’utilisation des techniques moléculaire dans l’examen DHS.

 Le TC a indiqué que les groupes de travail techniques se réuniraient deux fois avant la session de 2018 du TC, qui pouvait aboutir à une réduction du nombre de questions à examiner. Le TC est convenu que les ateliers préparatoires de 2018 devaient se tenir le lundi/mardi de la session des groupes de travail technique afin d’encourager la participation de tous les participants aux TWP.

 Le TC est convenu que les exercices prévus pour les ateliers préparatoires devaient être renouvelés et a invité les membres de l’Union à faire des suggestions sur les questions ayant un intérêt particulier qui seront traitées dans les exercices.

## Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web

 Le TC a examiné le document TC/53/29.

 Le TC a pris note des commentaires formulés par les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2016, comme indiqué aux paragraphes 7 à 17 du document TC/53/29.

 Le TC a indiqué que les points ci-après avaient été résolus dans la version n° 1 du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web :

* visualisation immédiate des mises à jour faites par l’expert principal dans le fichier d’exportation;
* disponibilité en ligne des didacticiels (page Web consacrée aux rédacteurs de principes directeurs d’examen et modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web);
* insertion d’observations formulées par un expert intéressé sans que le texte précédemment rédigé soit remplacé;
* message de confirmation lorsque des observations formulées par un expert intéressé ont été insérées avec succès;
* ajout d’une zone de texte libre pour le texte concernant le “matériel végétal à fournir” (par exemple “Le matériel doit être fourni sous forme de cormes capables de produire des plantes pour montrer tous les caractères durant la première année d’examen.”).

 Le TC a indiqué qu’une révision générale du code logiciel était en cours afin d’éliminer les derniers dysfonctionnements rapportés et de stabiliser le système. Le TC a indiqué que le Bureau de l’Union avait créé une interface pour les traducteurs pour l’établissement des principes directeurs d’examen dans les langues officielles de l’UPOV mais que des améliorations supplémentaires devaient être apportées à l’interface avant qu’elle puisse être utilisée efficacement par les traducteurs.

 Le TC a rappelé que l’élaboration de la version n° 2 du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web ne commencerait pas avant 2018, sous réserve de ressources disponibles, une fois que la version n° 1 aurait été entièrement stabilisée et testée.

 Le TC a indiqué que les questions ci-après seraient examinées aux fins de leur inclusion dans la version n° 2 du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web, comme indiqué aux paragraphes 21 et 22 du document TC/53/29 :

* ajout, dans les documents exportés, d’hyperliens pointant vers les symboles indiquant qu’un caractère est accompagné d’explications couvrant un caractère individuel ou plusieurs caractères dans le tableau des caractères afin de faciliter la navigation dans le document;
* possibilité d’afficher des tableaux de grandes dimensions en format paysage, pour les types de croissance, par exemple;
* insérer les observations formulées par le Bureau de l’Union concernant les projets de principes directeurs dans le modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web.

 Sous réserve de la conclusion des discussions sur les modifications qu’il était proposé d’apporter au document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, des modifications supplémentaires devaient être apportées au modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web (voir le document TC/53/5 “TGP documents”).

 Le TC est convenu qu’une formation à l’utilisation du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web devait être proposée aux groupes de travail techniques pendant les ateliers préparatoires de la session ou pendant les débats sur le point de l’ordre du jour relatif aux orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen. Le TC est convenu que la formation devait également comprendre des Questions fréquemment posées et des didacticiels destinés aux utilisateurs du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web.

## Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

 Le TC a examiné le document TC/53/4 et a pris note que le nombre de taxons pour lesquels les membres de l’Union faisaient part d’une expérience dans l’examen DHS était passé de 3462 en 2016 à 3561 en 2017 (+ 2,9%). Le nombre de genres et d’espèces pour lesquels des membres de l’Union ont indiqué avoir une expérience pratique en matière d’examen DHS avait augmenté, passant à 3416. Les informations sur les membres de l’Union ayant une expérience pratique en matière d’examen DHS étaient librement accessibles au moyen de la base de données GENIE.

## Principes directeurs d’examen

 Le TC a examiné les documents TC/53/2, TC/53/25, TC/53/26, TC/53/27, TC/53/28 et TC/53/30 Rev.

 Conformément aux procédures établies dans le document TGP/7, le TC a adopté cinq nouveaux principes directeurs d’examen pour la conduite de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité, neuf principes directeurs d’examen révisés et quatre principes directeurs d’examen partiellement révisés, énumérés dans le tableau ci-dessous, sur la base des modifications figurant dans l’annexe II du présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC et est convenu qu’ils devaient être publiés sur le site Web de l’UPOV le plus tôt possible :

| \*\* | TWP | Document No. No. du document Dokument-Nr. Nº del documento | English | Français | Deutsch | Español | Nombre botánico |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTILINIEN /NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN |
| FR | TWO | TG/ABELI(proj.6) | Abelia | Abelia | Abelia | Abelia | *Abelia* R. Br. |
| JP | TWO | TG/AGLAO(proj.9) | Chinese Evergreen | Aglaonema | Aglaonema | Aglaonema | *Aglaonema* Schott. |
| KE/BR | TWA/ TWV | TG/CASSAV(proj.8) | Cassava | Manioc | Maniok | Mandioca, Yuca | *Manihot esculenta* Crantz |
| PL | TWA | TG/PHACE(proj.6) | Scorpion Weed | Phacélie à feuilles de tanaisie | Phazelie | Phazelia | *Phacelia tanacetifolia* Benth. |
| BR | TWA | TG/UROCH(proj.11) | Bread Grass, Palisade Grass, Palisade Signal Grass, Signal Grass; Basilisk Signal Grass, Signal Grass, Spreading Liverseed Grass, Surinam Grass; Creeping Signal Grass, Koronivia Grass; Congo Grass, Congo Signal Grass, Ruzi Grass | Signal; Koronivia; | Palisadengras; Surinamgras; | Pasto alambre, Pasto señal, Zacate señal, Zacate signal; Zacate Surinam, Pasto chontalpo, Pasto de la palizada, Pasto de las orillas, Pasto peludo, Pasto prodigio, Zacate prodigio; Braquiaria dulce, Kikuyu de la Amazonía, Pasto humidícola, Pasto humidícola dulce; Congo señal, Gambutera, Kenia, Pasto Congo, Pasto ruzi | *Urochloa brizantha* (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster (*Brachiaria brizantha* (Hochst. ex A. Rich.) Stapf); *Urochloa decumbens* (Stapf) R. D. Webster (*Brachiaria decumbens* Stapf); *Urochloa dictyoneura* (Fig. & De Not.) Veldkamp P. (*Brachiaria dictyoneura* (Fig. & De Not.) Veldkamp P.); *Urochloa humidicola* (Rendle) Morrone & Zuloaga (*Brachiaria humidicola* (Rendle) Schweick.); *Urochloa ruziziensis* (R. Germ. & C. M. Evrard) Morrone & Zuloaga (*Brachiaria ruziziensis* R. Germ. & C. M. Evrard) |
| REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS |
| FR | TWA | TG/3/12(proj.7) | Wheat | Blé | Weizen | Trigo | *Triticum aestivum* L. |
| NL | TWV | TG/13/11(proj.5) | Lettuce | Laitue | Salat | Lechuga | *Lactuca sativa* L. |
| NL | TWO | TG/27/7(proj.5) | Freesia  | Freesia | Freesie | Fresia  | *Freesia* Eckl. ex Klatt |
| JP | TWF | TG/124/4(proj.5) | Chestnut | Châtaignier | Kastanie | Castaño | *Castanea sativa* Mill. |
| CN | TWF | TG/125/7(proj.5) | Walnut  | Noyer  | Walnuß  | Nogal  | *Juglans regia* L. |
| IT | TWV | TG/154/4(proj.6) | Leaf Chicory | Chicorée à feuille (sauvage) | Blattzichorie | Achicoria de hoja | *Cichorium intybus* L. var. *foliosum* Hegi |
| FR | TWV | TG/173/4(proj.6)  | Witloof, Chicory | Chicorée, Endive | Chicorée | Endivia | *Cichorium intybus* L. partim |
| DE | TWO | TG/212/2(proj.5) | Petunia | Pétunia | Petunie | Petunia | *Petunia* Juss.; *xPetchoa* J. M. H. Shaw |
| MX | TWF | TG/264/2(proj.9) | Papaya, Pawpaw | Papayer | Melonenbaum, Papaya | Papaya, Lechosa | *Carica papaya* L. |
| PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS /TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS |
| QZ | TWV | TG/44/11 Rev. and document TC/53/27 | Tomato  | Tomate  | Tomate  | Tomate  | *Solanum lycopersicum* (L.) Karst. ex. Farw. |
| FR | TWO | TG/194/1 and document TC/53/26  | Lavendula, Lavendar | Lavande vraie, Lavandins | Echter Lavendel, Lavendel | Lavándula, Lavanda | *Lavandula* L. |
| AU | TWO | TG/288/1 Rev. and document TC/53/25  | Flax-lily, Dianella | Dianella | Flachslilie, Dianella | Dianella | *Dianella* Lam. ex Juss. |
| ES | TWV | TG/294/1 Corr. Rev.2 and document TC/53/28  | Tomato Rootstocks  | Porte-greffe de tomate  | Tomatenunterlagen  | Portainjertos de tomate  | *Solanum lycopersicum* L. x *Solanum habrochaites* S. Knapp & D.M. Spooner; *Solanum lycopersicum* L. x *Solanum peruvianum* (L.) Mill.; *Solanum lycopersicum* L. x *Solanum cheesmaniae* (L. Ridley) Fosberg |

 En ce qui concerne le projet des principes directeurs d’examen pour l’agaricus (document TG/259/2 proj.4), le TC est convenu, sur la base de la recommandation du TC-EDC, que les questions techniques relatives à ce projet, telles qu’elles figuraient dans l’annexe II du présent document, devaient être renvoyées au TWV aux fins d’un examen plus approfondi.

### Corrections de principes directeurs d’examen

 Le TC a indiqué que des versions corrigées des principes directeurs d’examen pour Camellia (document TG/275/1 Corr.) et pour Cucumber, Gherkin (document TG/61/7 Rev.2 Corr.) avaient été publiées sur le site Web de l’UPOV, comme indiqué au document TC/53/30 Rev.

 Le TC a indiqué que des versions corrigées des principes directeurs d’examen pour Acca (document TG/306/1), le porte-greffes d’avocatier (document TG/318/1), le prunier japonais (document TG/84/4 Corr.), le radis de tous les mois; le radis rave (document TG/63/7-TG/64/7 Rev.) et le manguier (document TG/112/4) seraient publiées sur le site Web de l’UPOV après la session du TC, comme indiqué dans le document TC/53/30 Rev.

### Projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques en 2016

 Le TC a pris note des projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques à leurs sessions en 2016, tels qu’ils figuraient à l’annexe II du document TC/53/2.

### Projets de principes directeurs d’examen à examiner par les TWP en 2017

 Le TC a approuvé le programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et de révision des principes directeurs d’examen existants, comme indiqué à l’annexe III du document TC/53/2. Le TC est convenu qu’une version révisée du document TC/53/2 devait être publiée de façon à inclure les principes directeurs d’examen pour l’orge, la féverole, l’avoine, le pois, le trèfle violet et le riz dans l’annexe III.

### Statut des principes directeurs d’examen existants ou des projets de principes directeurs d’examen

 Le TC a pris note du niveau des principes directeurs existants tel qu’il figurait dans l’annexe IV du TC/53/2.

### Versions remplacées des principes directeurs d’examen

 Le TC a pris note de la liste des versions remplacées des principes directeurs d’examen, telle qu’elle figurait dans l’annexe V du document TC/53/2, et a pris note que les versions remplacées des principes directeurs d’examen étaient disponibles sur la page consacrée aux principes directeurs d’examen du site Web de l’UPOV.

### Date de publication des principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV

 Le TC a pris note que la page du site Web de l’UPOV consacrée aux principes directeurs d’examen avait été modifiée afin d’afficher les informations sur la date d’adoption et la date de publication des principes directeurs d’examen.

### Caractères supplémentaires

 Le TC a pris note qu’aucune notification de caractères ou de niveaux d’expression supplémentaires n’avait été adressée au Bureau de l’Union depuis la cinquante-deuxième session du Comité technique.

### Procédure de traitement des informations supplémentaires requises par le TC-EDC

 Le TC a approuvé la recommandation faite par le TC-EDC, à sa réunion d’avril 2017, de soumettre les observations sur les principes directeurs d’examen aux experts principaux et aux groupes de travail techniques et de traiter parallèlement les questions demandant des informations supplémentaires. Le TC est convenu également d’étudier cette méthode à sa session de 2018 et d’examiner s’il fallait l’inclure dans le document TGP/7.

### Révision du document TGP/14 : illustrations des caractères liés à la forme et au ratio

 Le TC a approuvé la recommandation faite par le TC-EDC, à sa réunion d’avril 2017, d’améliorer les orientations disponibles dans le document TGP/14 relatives aux illustrations des caractères liés à la forme et au ratio en ajoutant des exemples. Le TC est convenu d’inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, d’examiner la question et de rendre compte au TC à sa session de 2018.

### Programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et de révision des principes directeurs d’examen en 2018

 Comme mesure d’urgence additionnelle, le TC est convenu que le programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et de révision des principes directeurs d’examen en 2018 devait être approuvé par le TC par correspondance à titre exceptionnel.

## Présidents

 Le TC est convenu de recommander comme suit au Conseil l’élection des prochains présidents des TWP :

|  |  |
| --- | --- |
| TWP | Proposition |
| BMT | M. Nik Hulse (Australie) |
| TWA | Mme Cheryl Turnbull (Royaume-Uni) |
| TWC | M. Christophe Chevalier (France) |
| TWF | M. Jean Maison (Union européenne) |
| TWO | M. Henk de Greef (Pays-Bas) |
| TWV | Mme Romana Bravi (Italie) |

## Programme de la cinquante-quatrième session

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

4. Organisation des sessions de l’UPOV

5. Rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

6. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

7. Documents TGP

8. Coopération en matière d’examen

9. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV

b) Formulaire de dépôt électronique des demandes

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements

d) Bases de données sur les descriptions variétales

10. Nombre de cycles de végétation

11. Questions concernant les descriptions variétales

12. Élaboration de seuils calculés aux fins d’exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l’on applique la méthode COYD

13. Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

14. Débat sur :

a) Écarts minimaux entre les variétés

b) Renforcement de la participation des nouveaux membres de l’Union aux travaux du TC et aux groupes de travail techniques (y compris la formation des nouveaux membres de l’Union à l’utilisation des outils de l’UPOV)

15. Techniques moléculaires

16. Dénominations variétales

17. Ateliers préparatoires

18. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

19. Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web

20. Principes directeurs d’examen

21 Programme de la cinquante et unième session

22. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)

23. Clôture de la session

# RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN EN 2016

 À sa cinquante-troisième session, le TC a entendu les rapports présentés verbalement par les présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT.

### Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

 Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa quarante-cinquième session à Mexico (Mexique), du 11 au 15 juillet 2016, sous la présidence de M. Tanvir Hossain (Australie). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWA/45/25 “Report”.

 La session a réuni 64 participants représentant 19 membres de l’Union et trois organisations ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire a eu lieu durant l’après-midi du 10 juillet 2016 et a réuni 21 participants représentant neuf membres de l’Union et une organisation ayant le statut d’observateur.

 Mme Graciela Ávila Quezada a souhaité la bienvenue aux participants de la session, au nom de S. E. M. le ministre de l’agriculture, de l’élevage, du développement rural, de la pêche et de l’alimentation, M. José Eduardo Calzada Rovirosa et de M. Manuel Rafael Villa Issa, directeur général du Service national de l’inspection et de l’agrément des semences (SNICS). Le TWA a également suivi un exposé sur la protection des obtentions végétales au Mexique, présenté par M. Eduardo Padilla Vaca, directeur du registre des obtentions végétales (SNICS).

 Le TWA a adopté l’ordre du jour qui figure dans le document TWA/45/1 Rev.

 En ce qui concerne la version révisée de la section 4.3 “Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen” du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, le TWA est convenu que la période de rédaction des principes directeurs d’examen par les experts principaux au moyen du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web doit commencer peu après la session concernée du TWP afin d’éviter tout retard inutile dans la finalisation du projet.

 Le TWA a examiné la proposition de conseils relatifs à l’examen DHS sur des échantillons globaux, aux fins de leur inclusion sous forme d’une nouvelle section d’une future version révisée du document TGP/8 “Coopération en matière d’examen”. Le TWA est convenu avec le TWV que la proposition de conseils ne contenait pas suffisamment d’exemples pour l’examen des caractères DHS sur la base d’échantillons globaux et qu’il devrait être demandé à la rédactrice de l’étoffer en incluant davantage d’exemples, conformément à la demande exprimée par le TC à sa cinquante-deuxième session. Le TWA est convenu que le développement des conseils sur les échantillons globaux devait être subordonné à l’existence d’exemples appropriés contenant des données extraites des mesures courantes relatives à des caractères comme les composants chimiques ou le poids de 1000 graines.

 Le TWA a suivi un exposé intitulé “Genotype by Environment Interaction (GEI) – DUS test and data transformation into notes” (interaction entre génotype et environnement – essai DHS et conversion des données en notes), présenté par un expert de l’Italie. Le TWA a reconnu la pertinence des informations fournies sur l’interaction entre génotype et environnement pour de futurs conseils éventuels sur la conversion d’observations en notes et l’établissement de descriptions variétales.

 En ce qui concerne la version révisée du document TGP/10 “Examining Uniformity”, le TWA a suivi un exposé intitulé “Évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétation : rédaction d’orientations” présenté par des experts de l’Allemagne et du Royaume-Uni par voie électronique. Le TWA a également suivi un exposé intitulé “Expérience pratique en matière d’évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type pour le colza et le chou-fleur”, présenté par un expert de la France. Le TWA a examiné, en même temps que les experts du TWC grâce à une liaison vidéo, le projet d’orientations aux fins de son inclusion dans une future révision du document TGP/10, y compris la nouvelle “Méthode 3 : Combiner les résultats de deux cycles de végétation” proposée. Le TWA est convenu avec le TWC que les orientations devraient fournir des critères facilitant le choix de la méthode la plus appropriée d’après l’expérience des membres. Il a décidé de fournir des exemples comparant les effets possibles de la méthode 3 et d’autres méthodes sur les décisions relatives à l’homogénéité. Le TWA s’est félicité des propositions de l’Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni de fournir des exemples pour examen à sa quarante-sixième session.

 Le TWA est convenu avec le TWC qu’il était important d’identifier si la variation du nombre de plantes hors-type entre les cycles s’expliquait par des conditions biologiques ou des fluctuations d’échantillonnage et il est convenu que les résultats issus de cycles de végétation fondés sur des lots différents de matériel végétal ne devraient pas être combinés. Le TWA est convenu avec le TWV que, à l’occasion de la révision du document TGP/10 “Évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétation ou sur la base de sous-échantillons”, il serait utile de réexaminer les orientations fournies dans le document TGP/8/2, deuxième partie, section 8 “La méthode d’évaluation de l’homogénéité fondée sur les hors-types”, section 8.1.7 “Méthode au-delà d’un essai unique (année)”, car elles ne reflétaient pas la pratique des membres de l’Union.

 En ce qui concerne les questions relatives aux descriptions variétales, le TWA est convenu que la description d’une variété comporte des limites inhérentes à son lien avec les circonstances de l’examen DHS mais qu’elle était un élément important du système de protection des obtentions végétales. L’Australie, l’Union européenne et l’Allemagne ont partagé leurs données d’expérience sur les questions relatives aux descriptions variétales dans le cadre d’exposés individuels.

 En ce qui concerne le nombre de cycles de végétation, le TWA a suivi un exposé présenté par un expert des Pays-Bas et il a favorablement accueilli les propositions de l’Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni de simuler l’impact du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS et sur la qualité des descriptions variétales sur la base de données réelles et de rendre compte de leurs résultats à la quarante-sixième session du TWA.

 Le TWA a suivi un exposé intitulé “Analyse d’impact des endophytes sur le phénotype des variétés de *Lolium perenne* et *Festuca arundinacea*” présenté par expert de l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV). Le TWA a noté qu’il n’y avait pas eu d’interaction entre les endophytes examinés et l’expression des caractères DHS des plantes examinées. Le TWA est convenu qu’il ne serait pas possible de formuler une recommandation générale en ce qui concerne l’effet des endophytes sur les caractères DHS en raison d’une interaction positive possible entre d’autres endophytes et l’expression des caractères DHS. Le TWA a noté que la Nouvelle-Zélande examinerait l’exigence relative à la fourniture de matériel végétal sans endophytes pour l’examen DHS et a accueilli avec satisfaction sa proposition concernant la présentation des résultats des travaux à cet égard au TWA à sa session de 2017.

 Le TWA a examiné les projets de principes directeurs d’examen suivants : manioc, urochloa, orge, ricin, coton, chiendent, haricot, avoine, quinoa, trèfle violet, phacélie à feuilles de tanaisie, soja et blé. Le TWA est convenu que les projets de principes directeurs d’examen pour le blé, le manioc, la phacélie à feuilles de tanaisie et l’urochloa devraient être soumises au TC pour adoption à sa cinquante-troisième session, qui se tiendra à Genève du 3 au 5 avril 2017.

 Le TWA est convenu d’examiner plus en détail les principes directeurs d’examen ci-après à sa quarante-sixième session : avoine (révision), coton (révision), ginseng (révision), haricot (révision), orge (révision), phacélie à feuilles de tanaisie, quinoa, ricine, riz (révision), soja (révision), thé (révision) et trèfle violet (révision).

 À l’invitation de l’Allemagne, le TWA a décidé de tenir sa quarante-sixième session à Hanovre du 19 au 23 juin 2017, un atelier préparatoire étant prévu le 18 juin 2017.

 Le TWA est convenu de proposer au TC de recommander au Conseil d’élire Mme Cheryl Turnbull (Royaume-Uni) prochaine présidente du TWA.

 Le TWA a accepté que les points ci-après soient discutés à cette session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

5. Logiciels échangeables (documents à établir par le Bureau de l’Union)

6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Logiciels échangeables (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

8. Évaluation de l’homogénéité par plante hors-type (documents à établir par l’Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Pologne et le Royaume-Uni)

9. Expériences de nouveaux types et espèces

10. Incidence des endophytes sur les caractères DHS pour les graminées (documents à établir par le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l’Union européenne et documents sollicités)

11. Série régionale de variétés indiquées à titre d’exemple pour le blé pour l’Amérique du Sud (document à établir par le Brésil)

12. Nombre de cycles de végétations pour l’examen DHS (documents à établir par l’Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Pologne et le Royaume-Uni)

13. Écart minimal entre les variétés (documents à établir par la République de Corée et l’Union européenne)

14. Utilisation de caractéristiques de résistance aux maladies et aux insectes dans l’examen DHS (documents à établir par l’Australie, le Brésil, la France et l’Union européenne)

15. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

16. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)

17. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

18. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

19. Date et lieu de la prochaine session

20. Programme futur

21. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

22. Clôture de la session

 Le 13 juillet 2016, le TWA a visité le Centre international d’amélioration du maïs et du blé (CIMMYT). Mme Isabel Vianey Peña Mendoza, du département des Relations institutionnelles pour l’Amérique latine, a souhaité la bienvenue au TWA, qui a suivi trois exposés : “Le CIMMYT – Vue d’ensemble”, présenté par M. Bram Govaerts, représentant régional pour l’Amérique latine; “Le programme mondial du CIMMYT pour le blé”, présenté par M. Matthew Reynolds, scientifique émérite du programme mondial pour le blé; et “Collaboration avec le secteur privé”, présenté par M. Arturo Silva Hinojosa, directeur, du Consortium international pour l’amélioration du maïs. Le TWA a visité la banque de germoplasme du CIMMYT et a été accueilli par M. Thomas Payne, chef du centre des ressources génétiques. Le TWA, qui a également visité des essais de ricine et de quinoa à l’Université autonome de Chapingo, a été accueilli par M. Augustín López Herrera, professeur et chercheur, et par Mme María Antonieta Goytia Jiménez, directrice générale chargée de l’administration.

### Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

 Le Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) a tenu sa vingt-quatrième session à Shanghai (Chine) du 7 au 10 juin 2016, sous la présidence de M. Adrian Roberts (Royaume-Uni). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWC/34/32 “Report”.

 La session a réuni 34 participants représentant 10 membres de l’Union. L’atelier préparatoire, tenu l’après-midi du 6 juin 2016, a réuni huit participants représentant cinq membres de l’Union.

 M. Yang Xiongnian, directeur général du Centre de développement des sciences et des technologies, Ministère de l’agriculture (directeur général de la station d’examen DHS, Ministère de l’agriculture), M. Cai Youming, président de l’Académie d’agronomie de Shanghai et M. Ma Zhiqiang, chef de la Division de la gestion des variétés, Bureau de la gestion des semences, Ministère de l’agriculture, ont souhaité la bienvenue au TWC. Le TWC a suivi un exposé sur le système de protection des variétés végétales en Chine, présenté par M. Cui Yehan, professeur et directeur de la Division de la protection des variétés végétales du Centre de développement des sciences et des technologies, Ministère de l’agriculture.

 L’après-midi du 9 juin 2016, le TWC a visité la station expérimentale Zhuanghang de l’Académie d’agronomie de Shanghai, où elle a suivi des exposés et visité les essais aux fins de l’examen DHS, qui comprenaient des plantes ornementales et des plantes potagères.

 Le TWC a écouté un rapport verbal sur la quinzième session du BMT présenté par M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas), président du BMT. Le TWC a également suivi un exposé sur la bio-informatique présenté par un expert des Pays-Bas (annexe du document TWC/34/24). Le TWC est convenu que la bio-informatique était un domaine de travail étroitement lié au mandat du TWC, en raison de questions posées dans les domaines des logiciels et des statistiques. Le TWC s’est félicité des propositions faites par la Chine, la France et les Pays-Bas de faire rapport sur des projets et des expériences menées à l’aide des techniques moléculaires. Les membres ont été invités à présenter, pour la session suivante, des exposés sur les aspects statistiques de l’utilisation de marqueurs moléculaires dans l’examen DHS.

 Le TWC a examiné le document TWC/34/10 “Revision of document TGP/8 : Part II : Section 9 : the Combined-Over-Years Uniformity Criterion (COYU)”, qui faisait état des progrès accomplis dans l’amélioration de l’analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU). Le Bureau de l’Union a publié une circulaire en vue de rechercher des séries de données supplémentaires destinées à contribuer à l’élaboration de seuils de probabilité pour la nouvelle méthode. Un expert du Royaume-Uni a indiqué que des séries de données avaient depuis été proposées par le Danemark et la Slovaquie. Le TWC s’est félicité des propositions faites par la Chine et la France de fournir des séries de données. L’expert du Royaume-Uni est convenu de faire état des progrès accomplis à la trente-cinquième session du TWC.

 Le TWC a examiné un document présenté par un expert de la France, qui compare différentes méthodes de production de descriptions variétales à partir des caractères qualitatifs sur une série de données relatives au lin cultivé (annexe I du document TWC/34/12). La répartition des différences et points communs entre les méthodes figurant dans ce document a été utile et le TWC a demandé que l’expert de la France continue de développer l’étude afin de rendre plus claires les différentes méthodes. En outre, un expert du Royaume-Uni a fourni une brève description des méthodes utilisées au Royaume-Uni ainsi que des situations indiquées à titre d’exemple où ces méthodes peuvent ou ne peuvent pas être utilisées (document TWC/34/12 Add.). Le TWC a invité des experts de la France, de l’Allemagne, de l’Italie et du Japon à fournir des descriptions semblables de leurs méthodes afin de les incorporer à l’avenir dans les orientations.

 Des experts de la Finlande et de l’Italie ont présenté un exposé commun intitulé “Genotype by Environment Interaction (GEI) – DUS test and data transformation into notes” (annexe du document TWC/34/17). Ils ont examiné les incidences sur les descriptions variétales produites à partir des caractères quantitatifs d’interaction entre génotype et environnement. Les experts ont proposé des mesures, telles que le choix judicieux de variétés de délimitation, pour améliorer ce point.

 Le TWC a examiné le document intitulé “Revision of document TGP/10 : New Section : Assessing uniformity by off-types on basis of more than one growing cycle or on the basis of sub-samples” (TWC/34/13). Le TWC est convenu que des conseils devraient être mis au point afin de faciliter le choix de la méthode la plus appropriée pour chaque situation, de sorte que le coût des essais, la cohérence des résultats, le temps nécessaire pour prendre les décisions et les aspects techniques de chaque méthode aient tous une influence sur le choix. Un expert de la France a présenté un exposé comparant les trois méthodes sur des séries de données relatives au colza oléagineux et au chou-fleur (document TWC/34/27). Cet exercice a montré que les cas de résultats divergents entre les trois méthodes n’étaient pas très fréquents. Le TWC était d’avis que de nouveaux exemples seraient utiles pour mettre au point des conseils et s’est félicité des propositions de l’Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de présenter des exemples à la trente-cinquième session. Le TWC a indiqué que le TWA est convenu de demander une liaison vidéo avec les experts du TWC en vue d’examiner ce sujet à la quarante-cinquième session.

 Plusieurs exposés ont été présentés sur les systèmes logiciels utilisés ou développés par les membres. Il s’agit des exposés suivants :

* Un exposé présenté par les Pays-Bas, intitulé “Naktuinbouw application and information database : Integrated IT-tool to manage applications, requests, trials, reports and variety collections” (document TWC/34/22). Il s’agit d’un système central adapté aux exigences locales.
* Un exposé présenté par les Pays-Bas, intitulé “Search Plant : A search portal to facilitate tracking and tracing of ornamental varieties” (document TWC/34/20). Ce service Web permet aux utilisateurs de rechercher des variétés dans plusieurs bases de données ayant des architectures diverses.
* Un exposé présenté par la Chine, intitulé “Méthodes statistiques utilisées dans le cadre du progiciel DUSTC”. Il comprenait une démonstration du progiciel DUSTC qui englobe les procédures d’analyses statistiques, notamment les méthodes de calcul de la COYU et COYD.
* Un exposé présenté par la Chine, une démonstration du logiciel d’analyse d’image.
* Un exposé présenté par la France, intitulé “Un outil pour définir les collections de référence” (document TWC/34/28). Il s’agit d’un logiciel aidant à la gestion des collections de référence depuis la collecte de variétés notoirement connues jusqu’à la sélection pour les essais.
* Un exposé présenté par la France, intitulé “A single tool for DUS computation process” (document TWC/34/29). Cet exposé décrivait les progrès réalisés dans le développement d’un nouveau progiciel comprenant le logiciel existant GAIA et utilisant la même interface pour permettre l’accès à des méthodes telles que COYD et COYU.

 Le TWC a pris note de l’expérience de la France et de l’Allemagne en matière d’élaboration, de gestion et de partage de différentes bases de données et a suggéré que des orientations sur l’élaboration et la gestion de bases de données pourraient être bénéfiques pour les membres. Le TWC a invité les membres à présenter des exposés sur leurs expériences sur l’utilisation des bases de données et à proposer des orientations.

 La Chine a présenté un exposé intitulé “A ring-test comparing three different software packages for COYD” (document TWC/34/30). La méthode COYD a été appliquée à la même série de données au moyen de différents logiciels utilisés par les membres : DUSTC (Chine), logiciel basé sur SAS (Allemagne) et DUST (Royaume-Uni). Le même résultat a été obtenu des trois logiciels.

 S’agissant du document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”, le TWC a suggéré

* d’ajouter au document une note expliquant que les informations contenues dans ce document relèvent de la responsabilité du service payant une contribution,
* que, dans les documents UPOV/INF/16 et UPOV/INF/22, il pouvait être fait référence au matériel didactique et aux exposés,
* qu’un autre format soit envisagé pour les informations contenues dans UPOV/INF/22, par exemple une page Web en ligne, afin d’en faciliter l’accès.

 Un expert du Royaume-Uni a présenté un exposé sur “Calcul des seuils afin d’exclure les variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l’on applique la méthode COYD” (document TWC/34/8). L’exposé décrivait une méthode de sélection de variétés voisines aux fins d’une comparaison fondée sur les caractères quantitatifs après le premier cycle de végétation. La méthode a été évaluée sur une série de données relatives au pois provenant du Royaume-Uni. Il a été convenu que de nouvelles séries de données seraient très utiles pour développer la méthode et les propositions du Danemark, de la Finlande, de l’Allemagne et de la Slovaquie d’en fournir ont été favorablement accueillies. Le TWC a indiqué qu’un logiciel mettant en œuvre la méthode et pouvant être intégré dans le logiciel GAIA serait mis au point.

 Un expert de la Finlande a présenté un exposé intitulé “Minimizing variation between observers – practical example from Finland” (document TWC/34/19). En Finlande, des mesures sont prises en vue de minimiser la variation entre observateurs dans l’évaluation des caractères MS/VS chez la navette. Une formation de niveau avancé est dispensée avant le début des travaux et un calibrage est effectué à différentes reprises pendant la journée.

 Le TWC a suivi un exposé sur le nombre de cycles de végétation pour l’examen DHS et la simulation de l’incidence sur les décisions relatives à l’examen DHS (document TWC/34/15) présenté par l’expert de la Finlande. Cette étude évaluait si deux ou trois cycles étaient nécessaires pour les espèces allogames suivantes : fléole, fétuque des prés, trèfle violet, trèfle blanc et navette. Le nombre prédominant de cycles requis dépendait de l’espèce. Un expert des Pays-Bas a également présenté un exposé intitulé “Minimum number of growing cycles” (document TWC/34/21), qui rappelait les facteurs susceptibles de déterminer le nombre de cycles de végétation requis et suggérait d’utiliser des essais supplémentaires relatifs, par exemple, à la résistance aux maladies, à la germination ou à l’ADN afin de réduire le nombre de cycles requis dans certains cas. Le TWC a indiqué que, chez certains membres de l’Union, des tests d’ADN étaient envisagés afin de réduire le nombre de cycles de végétation, tout en maintenant les décisions fondées sur un essai en culture. Un expert de l’Argentine a indiqué que, dans le cas des espèces multipliées par voie végétative et des espèces autogames, un second cycle de végétation ne serait pas nécessaire dans les cas où la distinction serait confirmée avec des différences évidentes entre variétés (par exemple, les caractères de résistance aux maladies) dans un premier cycle de végétation. Le TWC s’est félicité des propositions de la France, de l’Allemagne et des Pays-Bas de présenter des exposés sur les simulations démontrant l’incidence de l’utilisation de différents nombres de cycles de végétation sur les décisions relatives à l’examen DHS à la trente-cinquième session.

 Le TWC est convenu que les logiciels et les bases de données ainsi que les méthodes statistiques associées sont des éléments importants de l’examen DHS et qu’ils présentent un intérêt croissant pour la protection des obtentions végétales.

 Le TWC est convenu de proposer au TC de recommander au Conseil d’élire M. Christophe Chevalier (France) prochain président du TWC.

 Le TWC est convenu de tenir sa trente-cinquième session à Buenos Aires (Argentine), du 14 au 17 novembre 2017, un atelier préparatoire étant prévu le 13 novembre 2017.

 Le TWC a proposé d’examiner les points suivants à sa trente-cinquième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
	1. Rapports des membres et des observateurs
	2. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV
4. Dénominations variétales
5. Questions concernant les descriptions variétales
6. Documents TGP
7. Considération d’une éventuelle réorganisation de TGP/8
8. Détermination de l’homogénéité au moyen des plantes hors-type
	1. Données d’expérience concrètes de l’évaluation de l’homogénéité
	2. Facteurs influençant le choix de la méthode pour les plantes hors-type sur au moins deux cycles
9. Techniques moléculaires
	1. Sélection de variétés voisines pour le maïs, le riz et le blé au moyen d’une base de données ADN
	2. Utilisation de marqueurs moléculaires dans l’examen DHS
	3. Expérience dans l’utilisation de marqueurs moléculaires dans l’examen DHS
	4. Questions de statistique (bio-informatique) relatives à l’utilisation de marqueurs moléculaires
10. Nombre de cycles de végétation dans le cadre de l’examen DHS
11. Traitement des données aux fins de l’évaluation de la distinction et de l’élaboration de descriptions variétales
	1. Brèves descriptions
	2. Examiner les résultats de l’exercice pratique
	3. Interaction entre génotype et environnement, essai DHS et conversion des données en notes
12. Logiciels, informations et bases de données
	1. Bases de données d’information de l’UPOV
	2. Bases de données sur les descriptions variétales
	3. Échange et utilisation de logiciels et d’équipements
	4. Systèmes de dépôt électronique des demandes
	5. Gestion des bases de données
		1. Expérience des membres en ce qui concerne l’application des bases de données
		2. Création de nouvelles idées concernant la gestion des informations
		3. Orientation sur la gestion des bases de données
	6. Un outil unique pour le processus de calcul DHS
13. Méthodes statistiques
	1. Exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation
	2. Méthodes statistiques et logiciel applicables aux caractères observés visuellement
	3. Analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (COYU)
14. Analyse d’images
15. Date et lieu de la prochaine session
16. Programme futur
17. Compte rendu de la session
18. Clôture de la session

### Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

 Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa quarante-septième session à Angers (France) du 14 au 18 novembre 2016, sous la présidence de M. Katsumi Yamaguchi (Japon). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWF/47/25 “Report”.

 La session a réuni 45 participants représentant 23 membres de l’Union et une organisation ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire, tenu l’après-midi du 13 novembre 2016, a réuni 21 participants représentant 16 membres de l’Union.

 M. Martin Ekvad, président de l’Office communautaire des variétés végétales de l’Union européenne (OCVV) a souhaité la bienvenue aux participants et présenté un exposé sur le système de protection des obtentions végétales au sein de l’Union européenne.

 Le TWF a examiné le document TWF/47/19 “Duration of DUS Tests in the Fruit Sector” et la proposition d’un expert de l’Union européenne et il est convenu de proposer une modification du libellé du document TGP/7 comme suit, dans le but de faire ressortir les pratiques communes dans le secteur des fruits (voir les paragraphes 47 à 48 du document TWF/47/25 “Report”) :

“3.1 Nombre de cycles de végétation

“En règle générale, la durée minimale des essais doit être de

“Dès qu’il est possible d’établir de façon certaine que le résultat des examens DHS sera négatif, ceux-ci peuvent être interrompus, indépendamment du nombre de cycles de végétation menés jusqu’alors.”

 Le TWF a examiné le document TWF/47/15 “Number of Growing Cycles in DUS Examination” et a suivi un exposé sur le nombre de cycles de végétation dans le cadre de l’examen DHS pour les espèces fruitières par un expert de la France, un exposé sur la variabilité des données d’évaluation du pommier au fil des ans par un expert de l’Allemagne et un exposé sur l’interprétation des descriptions variétales du pommier et sur l’impact de l’environnement sur les caractères quantitatifs par un expert de la Nouvelle‑Zélande. Le TWF a reconnu l’importance des collections de variété pour disposer de données fiables lors de la comparaison de variétés pendant l’examen DHS et est convenu que certains caractères sont plus efficaces que d’autres pour examiner la distinction.

 Le TWF a examiné le document TWF/47/23 “Calibration book for harmonized variety description in apple” et suivi un exposé d’un expert de l’Union européenne. Il a souligné que les principes directeurs d’examen contribuaient à l’harmonisation de l’examen DHS entre les membres de l’UPOV. Il est également convenu

* que, dans le cadre des délibérations sur les principes directeurs d’examen, les experts devaient se mettre d’accord sur la clarté des niveaux d’expression et sur l’échelle à utiliser, afin de limiter le risque d’écarts entre les interprétations des différents examinateurs,
* que chaque caractère devait remplir les conditions relatives à un caractère et que cette question devait rester à l’étude,
* que certains principes directeurs d’examen qui avaient été adoptés devaient être révisés et que les niveaux d’expression et les notes devaient être adaptés en conséquence,
* que les variétés indiquées à titre d’exemple jouaient un rôle essentiel pour chaque niveau d’expression,
* que la méthode d’observation et les explications étaient essentielles, car elles permettaient d’indiquer clairement aux examinateurs quand et comment faire des mesures ou des observations et de réduire ainsi les écarts entre les observateurs et les observations,
* que le milieu pouvait avoir une influence sur l’expression du caractère.

 Le TWF a pris note des différences démontrées entre les descriptions variétales des différents services pour une même variété. Il est convenu qu’il serait intéressant d’examiner ces informations pour chaque caractère dans une future révision des principes directeurs d’examen et en particulier dans le cas précis du pommier. Le TWF a accueilli avec satisfaction la proposition d’examiner le pouvoir discriminant des caractères sur la base d’une étude type élaborée précédemment par le TWV concernant les pois (voir le document TWV/47/25 “Pea Database Study”). Cette étude viserait à indiquer précisément quel est l’intérêt de chaque caractère dans l’examen DHS et dans quelle mesure il permet de décrire la variété ou d’évaluer la distinction de manière efficace.

 Le TWF a examiné le document TWF/47/21 intitulé “DUS examination of mutant varieties of apple” et suivi un exposé présenté par un expert de l’Union européenne. Le TWF est convenu de la nécessité d’échanger des informations entre les services de protection des obtentions végétales sur les demandes reçues par les membres de l’Union, notamment en ce qui concerne certains groupes de mutations du pommier pour lesquels des variétés voisines peuvent être soumises dans plusieurs pays. Ces échanges contribueraient à ce que toutes les variétés notoirement connues soient prises en considération et, le cas échéant, à ce qu’elles soient incluses dans l’essai en culture aux fins de l’examen de la distinction. Le TWF est également convenu de la nécessité d’échanger des informations sur les variétés rejetées pouvant faire l’objet de procédures en cours chez d’autres membres de l’Union.

 Le TWF a examiné le document TWF/47/18 intitulé “Proposal concerning the ‘Guide to the UPOV Code System’ on the Principal Botanical name for Inter-Generic and Interspecific Hybrids” ainsi que la proposition de présenter le nom botanique principal pour les codes UPOV de genres et espèces hybrides en indiquant les parents dans l’ordre alphabétique. Le TWF a pris note de l’existence de diverses procédures parmi les membres de l’Union et a constaté que, pour certains de ces membres, les informations relatives aux parents d’une variété hybride intergénérique ou interspécifique étaient publiées en indiquant le parent femelle en premier. Sur la base de ce qui précède, le TWF est convenu avec le TWV et le TWA qu’il ne serait pas approprié de réviser le Guide relatif aux systèmes de codes UPOV concernant le nom botanique principal pour les hybrides intergénériques et interspécifiques.

 Le TWF est convenu que les principes directeurs d’examen ci-après devraient être soumis au TC pour adoption : châtaignier, papayer et noyer. Le TWF est convenu d’examiner 10 projets de principes directeurs d’examen à sa quarante-huitième session.

 Sur l’invitation du Canada, le TWF est convenu de tenir sa quarante-huitième session à Kelowna, Colombie-Britannique (Canada), du 18 au 22 septembre 2017, un atelier préparatoire étant prévu le 17 septembre 2017.

 Le TWF est convenu de proposer au TC qu’il recommande au Conseil d’élire M. Jean Maison (Union européenne) prochain président du TWF.

 Le TWF a proposé d’examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

5. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l’Union)

6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (documents à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (documents à établir par le Bureau de l’Union)

c) Logiciels échangeables (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l’Union)

8. Expérience des nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)

9. Gestion des collections de variétés (rapports verbaux sollicités)

10. Cahier d’étalonnage aux fins d’harmonisation de la description variétale du pommier (document à établir par l’Union européenne)

11. Examen DHS des variétés mutantes du pommier (document à établir par l’Union européenne)

12. Impact des révisions des niveaux d’expression des caractères existants sur la révision des principes directeurs d’examen (document à préparer par la France et exposés sollicités)

13. Écart minimal entre les variétés (document à préparer par l’Union européenne)

14. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

15. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique

16. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d’examen

17. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)

18. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

19. Date et lieu de la prochaine session

20. Programme futur

21. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

22. Clôture de la session

 L’après-midi du 16 novembre 2016, le TWF a visité le Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) à Beaucouzé, près d’Angers, où il a été accueilli par Mme Carole Dirwimmer, secrétaire technique de la section Arbres fruitiers au GEVES, et a suivi un exposé présenté par Mme Dirwimmer sur les activités de GEVES en ce qui concerne l’examen DHS sur les arbres fruitiers en France d’une manière générale et sur le pommier d’une manière plus spécifique. Le TWF a ensuite visité l’Institut national de la recherche agronomique (INRA) à Beaucouzé où, à la suite des discussions sur les variétés mutantes du pommier qui se sont déroulées mercredi matin, le TWF a vu plusieurs variétés mutantes des pommiers Gala et Fuji afin de constater les difficultés rencontrées lors des essais DHS des variétés mutantes de pommiers. Pendant cette partie de la visite, le TWF était accompagné de M. Rémi Guisnel et de Laurence Feugey, examinateurs français du pommier à l’Institut de recherche en horticulture et semence (IRHS) de l’INRA. Le TWF a également suivi des exposés présentés par M. François Laurens, directeur adjoint de l’IRHS sur les activités de l’INRA et de l’IRHS et par Mme Dominique Thévenon, membre du Conseil de la CIOPORA, sur les écarts minimaux.

### Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

 Le TWO a tenu sa quarante-neuvième session à Gimcheon City (République de Corée) du 13 au 17 juin 2016, sous la présidence de M. Kenji Numaguchi (Japon). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWO/49/25 Rev. “Revised Report”.

 La session a réuni 53 participants représentant 14 membres de l’Union et une organisation ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire, tenu l’après-midi du 12 juin 2016, a réuni 29 participants représentant 11 membres de l’Union et une organisation ayant le statut d’observateur.

 M. Byeong Seok Oh, directeur général du Service coréen des semences et des variétés (KSVS), a souhaité la bienvenue au TWO et a également introduit la célébration, en 2017, du vingtième anniversaire du système de protection des variétés végétales en République de Corée. Le TWO a suivi un exposé sur la protection des variétés végétales en République de Corée présenté par M. Mookyung Yoon, directeur de division au KSVS, qui a présenté les évolutions récentes concernant l’organisation et sa mission ainsi que l’histoire et les statistiques du système de protection des variétés végétales dans le pays.

 Le TWO a examiné le document TC/49/11 “Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Examen DHS sur des échantillons globaux”. Le TWO a pris note de la proposition de conseils relatifs à l’examen DHS sur des échantillons globaux figurant dans l’annexe du document TWO/49/11, aux fins de leur inclusion dans une future version révisée du document TGP/8. Le TWO a examiné l’approche proposée pour évaluer l’homogénéité de plantes isolées pour différentes variétés aux fins de valider le caractère avant qu’il soit utilisé dans le cadre de l’examen DHS et il est convenu que, pour les plantes ornementales multipliées par voie végétative, le nombre de demandes par plante ne serait pas suffisant pour fournir des données sur l’année concernant de nombreuses variétés.

 Le TWO a pris note des rapports des membres de l’Union sur les expériences comportant l’évaluation des caractères des composants chimiques et il a reconnu la difficulté technique de ces expériences et les incidences en termes de coût si l’on voulait obtenir certains composants chimiques en quantité suffisante pour pouvoir évaluer l’homogénéité de plantes isolées. Le TWO a reconnu que les caractères évalués sur la base d’échantillons globaux pouvaient fournir des informations complémentaires pour l’analyse de la distinction avec une comparaison directe de paires de variétés pour certaines plantes et il est convenu que les futurs conseils devraient définir des paramètres visant à effectuer une sélection parmi les approches énumérées dans l’annexe du document TWO/49/11.

 Le TWO a examiné le projet d’orientations figurant dans l’annexe I du document TWO/49/13 “Revision of document TGP/10 : New section : Assessing uniformity by off-types on the basis of more than one growing cycle or on the basis of sub-samples” et il est convenu que le terme “évident” devait être clarifié dans la phrase suivante : “En outre, en raison d’un manque évident d’homogénéité, une variété peut être rejetée après un seul cycle de végétation”. Il est convenu de proposer la phrase suivante pour les méthodes 1 et 2 :

“En outre, si pour une variété le nombre de plantes hors-type autorisé pour deux cycles de végétation est dépassé durant le premier cycle de végétation, la variété peut être écartée après un seul cycle de végétation.”

 Le TWO est convenu qu’il faudrait préciser dans le projet d’orientations s’il était supposé que l’évaluation des deux cycles de végétation devait être faite en utilisant le matériel végétal provenant d’un dépôt unique par l’obtenteur (par exemple, des semences provenant d’un même lot de semences).

 Le TWO a examiné un exposé présenté par le Bureau de l’Union sur les didacticiels relatifs aux différents rôles d’utilisateur pouvant être spécifiés dans le modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web. Le TWO est convenu qu’il fallait poursuivre l’élaboration de ces didacticiels afin de tenir compte des observations supplémentaires formulées par les utilisateurs du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web. Le TWO est convenu également que ces didacticiels devraient être mis à disposition sur la page Web consacrée aux rédacteurs de principes directeurs d’examen et qu’un lien devrait être fourni sur la page Web consacrée au modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web. Le TWO a accueilli avec satisfaction la version n° 1 du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web et a proposé de traiter les questions ci-après :

* permettre la visualisation immédiate des mises à jour faites par l’expert principal dans le fichier d’exportation;
* améliorer la disponibilité en ligne des didacticiels (par exemple en créant un lien sur la page Web consacrée aux rédacteurs de principes directeurs d’examen et dans le modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web);
* permettre aux experts principaux de rédiger les principes directeurs d’examen dès que possible après une session d’un TWP;
* ajouter un raccourci pointant vers la fenêtre de dialogue d’impression;
* permettre l’insertion d’une observation formulée par un expert intéressé sans que le texte précédemment rédigé soit remplacé;
* générer un message de confirmation après qu’une observation formulée par un expert intéressé a été insérée avec succès;
* améliorer le formatage de la section 5 du questionnaire technique afin de préciser que le demandeur peut soit indiquer le numéro de référence du code RHS des couleurs, soit sélectionner le groupe de couleurs qui est convenu dans la liste des groupes de couleur dans les caractères de couleur;
* adapter le texte standard concernant le matériel végétal fourni sous forme de cormes : “Le matériel doit être fourni sous forme de cormes capables de produire des plantes pour montrer tous les caractères durant la première année d’examen”.

 Le TWO a examiné le document TWO/49/20 “Definition of color groups from RHS Colour Charts”. Le TWO a examiné les noms de couleurs utilisés dans la sixième édition du code RHS des couleurs et est convenu qu’ils ne traduisaient pas toujours la similitude de couleurs entre différentes parties. Le TWO a constaté que les couleurs similaires du code de couleurs RHS étaient regroupées sous le même groupe de couleurs de l’UPOV et il est convenu que le système actuel de l’UPOV était plus adapté à la description de variétés. Le TWO a examiné les termes utilisés pour les noms de couleurs figurant dans la sixième édition du code RHS des couleurs et il est convenu qu’ils n’étaient pas adaptés à un usage dans le cadre des examens DHS ni pour l’établissement de descriptions variétales (p. ex. “pâle”, “nuancé”, “vif”, “brillant”, “foncé”, “soutenu”).

 Le TWO est convenu d’utiliser la sixième édition comme base de référence pour la création d’une nouvelle liste révisée en vue de remplacer les groupes de couleurs actuels de l’UPOV, présentés dans le document TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV”. Le TWO est convenu de demander à l’expert de l’Allemagne, avec l’appui des experts de l’Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l’Union européenne, de rédiger des principes directeurs sur les facteurs à prendre en considération pour la création de groupes de couleurs aux fins du groupement des variétés et de l’organisation des essais en culture (p. ex. connaissance de la gamme des variations au sein des espèces et des différences de couleurs nécessaires pour que les variétés soient considérées comme étant nettement distinctes).

 Le TWO est convenu de soumettre six projets de principes directeurs d’examen au Comité technique pour adoption : abelia; aglaonema; dianella (révision partielle); freesia (révision); lavande (révision partielle); et pétunia (révision). À sa cinquantième session, qui se tiendra en 2017, le TWO a prévu d’examiner 16 principes directeurs d’examen, soit 2 révisions partielles, 5 révisions et 9 nouveaux principes.

 Sur l’invitation du Canada, le TWO est convenu de tenir sa cinquantième session à Victoria, Colombie britannique (Canada), du 11 au 15 septembre 2017, un atelier préparatoire étant prévu le 10 septembre 2017.

 Le TWO est convenu de proposer au TC qu’il recommande au Conseil d’élire M. Henk de Greef (Pays-Bas) prochain président du TWO.

 Le TWO est convenu d’examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

5. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l’Union)

6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Logiciels échangeables (documents à établir par le Bureau de l’Union)

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

8. Étude de cas portant sur les écarts minimaux entre les plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (exposé présenté par l’Union européenne et exposés sollicités)

9. Nombre de cycles de végétations dans le cadre de l’examen DHS (document à préparer par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

10. Expression des caractères d’une année ou d’un environnement à l’autre chez les variétés ornementales (documents à préparer par l’Australie et la Nouvelle-Zélande et documents sollicités)

11. Rapport relatif aux procès concernant les questions techniques (document à préparer par l’Union européenne et documents sollicités)

12. Définition des groupes de couleurs aux fins du regroupement des variétés et de l’organisation des essais en culture (document à préparer par l’Allemagne)

13. Données d’expérience relatives au code de couleurs et à l’éventuel ajout de couleurs à l’avenir

14. Orientations sur les illustrations des caractères pseudo-qualitatifs liés à la forme (document à préparer par le Bureau de l’Union)

15. Proposition relative au nom botanique principal pour les hybrides intergénériques et interspécifiques et à l’effet éventuel sur le “Guide des systèmes de codes UPOV”

16. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)

17. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

18. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d’examen

19. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)

20. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

21. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

22. Date et lieu de la prochaine session

23. Programme futur

24. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

25. Clôture de la session

 L’après-midi du 15 juin 2016, le TWO a visité Kangsan Orchids, une entreprise de sélection et de production d’orchidées située à Busan (République de Corée). M. Jae Hwan Soe, PDG de l’entreprise, a souhaité la bienvenue au TWO et a présenté un exposé sur la sélection de *Phalaenopsis* à Kangsan Orchids, qui est reproduit à l’annexe IV du document TWO/49/25 Rev. “Revised Report”. Le TWO a reçu des informations sur les programmes et techniques de sélection utilisés pour l’obtention de nouvelles variétés de *Phalaenopsis*, qui ont permis d’obtenir 23 variétés protégées dans la République de Corée et à l’étranger.

### Groupe de travail technique sur les plantes potagères

 Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa cinquantième session du 27 juin au 1er juillet 2016 à Brno (République tchèque), sous la présidence de Mme Swenja Tams (Allemagne). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWV/50/25 “Report”.

 La session du TWV a réuni 37 participants représentant 15 membres de l’Union et 3 organisations ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire du TWV, tenu [l’après-midi du] [le] 26 juin 2016, a réuni 19 participants représentant 8 membres de l’Union.

 M. Daniel Jurečka, directeur général de l’Institut central de contrôle et d’examen des produits de l’agriculture (ÚKZÚZ) a souhaité la bienvenue au TWV. MM. Jiří Urban (directeur du département de production de plantes) et Tomáš Mezlík (directeur de l’Office national des obtentions végétales) ont présenté respectivement un exposé sur le département de production de plantes de ÚKZÚZ et sur l’Office national des obtentions végétales.

 L’après-midi du 29 juin 2016, le TWV a visité le centre d’examen de ÚKZÚZ à Chrlice, l’un des 15 centres d’examen de ÚKZÚZ, qui pratique essentiellement des examens DHS et VCU des plantes cultivées. M. Tomáš Jan, chef du centre d’examen a souhaité la bienvenue au TWV. Le TWV a visité plusieurs essais DHS concernant notamment le chou-fleur, le concombre/cornichon, la tomate, l’ail, l’oignon, le pois, le poivre et la luzerne.

 Le TWV a également visité l’entreprise d’obtention de légumes SEMO à Smržice, où il a été accueilli par le directeur, M. Jan Prášil, M. Vladislav Janeček, chef du marché des légumes, et M. Jan Zavadil, obtenteur de poivre et de laitue. Dans les locaux de SEMO, le TWV a visité des essais de sélection de diverses espèces potagères et a examiné l’incidence de certains caractères de résistance aux maladies sur les efforts des obtenteurs durant la création variétale.

 Le TWV a examiné la révision des documents TGP. En règle générale, cet examen n’a pas été suivi d’une controverse. Le TWV a examiné la proposition de conseils relatifs à l’examen DHS sur des échantillons globaux (document TWV/50/11) tout en soulignant la nécessité de disposer de suffisamment de plantes pour avoir la gamme complète d’expressions de variation dans un caractère. C’est pourquoi le TWV n’était pas favorable à la méthode consistant à réduire le nombre de plantes.

 Le TWV a suivi des exposés, suivis de discussions, au titre du point de l’ordre du jour “Les nouvelles questions se posant pour l’examen DHS”. Le TWV a fait part de sa préoccupation quant à la rapidité de réalisation des révisions partielles des principes directeurs d’examen, notamment en ce qui concerne les caractères de résistance aux maladies. Le TWV est convenu qu’il serait important de pouvoir faire des propositions de révisions partielles durant la période suivant la session du TC et précédant la session du TWV.

 Le TWV a suivi des exposés sur le nombre minimal de cycles de végétation présentés par la France et les Pays-Bas, qui ont été suivis de discussions. Le TWV est convenu que le nombre minimal de cycles de végétation devait être considéré au cas par cas afin de concevoir l’examen DHS de la façon la plus efficace et rationnelle.

 Le projet de principes directeurs d’examen pour agaricus, la chicorée à feuille, la chicorée endive et la laitue ont été révisés et soumis au TC pour adoption. Des révisions partielles des caractères de résistance aux maladies des principes directeurs d’examen pour la tomate et une révision partielle concernant la portée des principes directeurs d’examen pour les porte-greffes de tomate ont été approuvées.

 Pour la cinquante et unième session, le TWV a prévu d’examiner trois nouveaux principes directeurs d’examen, trois révisions des principes directeurs d’examen et huit révisions partielles (principalement sur les caractères de résistance aux maladies).

 Sur l’invitation des Pays-Bas, le TWV est convenu de tenir sa cinquante et unième session près de Roelofarendsveen du 3 au 7 juillet 2017. L’atelier préparatoire se tiendra le 2 juillet 2017.

 Le TWV a proposé au TC qu’il recommande au Conseil d’élire Mme Romana Bravi (Italie) prochaine présidente du TWV.

 Le TWV a proposé d’examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

4. Techniques moléculaires

a) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)

5. Documents TGP

6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l’Union)

8. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)

9. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)

10. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

11. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)

12. Recommandations sur les projets de principes directeurs d’examen

13. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

14. Date et lieu de la prochaine session

15. Programme futur

16. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

17. Clôture de la session

### Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

 Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) a tenu sa cinquantième session à Moscou (Fédération de Russie) du 24 au 27 mai 2016, sous la présidence de M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas). Le compte rendu de la session fait l’objet du document BMT/15/28 Rev. “Revised Report”.

 La session a réuni 107 participants représentant 15 membres de l’Union et sept organisations ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire, tenu le 23 mai 2016, a réuni 48 participants représentant 12 membres de l’Union et deux organisations ayant le statut d’observateur.

 M. Evgeny V. Gromyko, premier vice-ministre de l’agriculture de la Fédération de Russie, M. Vitaly, S. Voloshchenko, président de la Commission d’État de la Fédération de Russie pour l’examen et la protection des obtentions végétales, M. Vladimir M. Kosolapov, chef du Département de la production, de la protection et de la biotechnologie végétales, Académie russe des sciences, M. Igor A. Lobach, président de l’Association nationale des producteurs de semences de maïs et de tournesol, Mme Ekaterina V. Zhuravleva, directrice adjointe du Département de coopération et de soutien des organisations en matière d’agronomie, Agence fédérale des organismes scientifiques et M. Sergey Lupekhin, président du Syndicat russe de la pomme de terre ont souhaité la bienvenue au BMT. M. Peter Button, secrétaire général adjoint, de l’UPOV a, par ailleurs, fait une observation préliminaire.

 Le BMT a suivi les exposés suivants sur les faits nouveaux survenus en matière de techniques biochimiques et moléculaires, présentés par les spécialistes de l’examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées :

• La création du nouveau groupe sur les techniques moléculaires au sein de l’OCVV, appelé “IMODDUS”

• Utilisation du marqueur moléculaire dans la procédure de demande de protection des obtentions végétales aux États-Unis d’Amérique

• Évaluation des ressources en marqueurs moléculaires du soja accessibles au public aux fins d’une application potentielle dans le domaine des droits d’obtenteur

• Comparaison de données génotypiques et de données d’expression afin de déterminer la distinction parmi les lignées endogames du maïs et d’octroyer des droits d’obtenteur

• Examen DHS efficace effectué chez le haricot à l’aide de données moléculaires

• L’écart moléculaire peut-il être utilisé comme un caractère?

• Travaux sur les techniques moléculaires en ce qui concerne l’examen DHS de différentes espèces fruitières

 Le BMT a suivi les exposés ci-après concernant les directives internationales sur les techniques moléculaires :

• UPOV et ISO TC 34/SC 16

• Méthode d’examen de variétés fondée sur l’ADN : méthode ISTA

 Le BMT a suivi les exposés ci-après sur l’utilisation des techniques moléculaires en matière d’identification et de sélection variétales :

• Application de techniques de marquage d’ADN dans les obtentions légumières

• Édition génétique ou génomique à l’aide de CRISPR-cas9

• Identification des variétés de l’orge à l’aide des génotypes KASP

• Détection et identification rapides à une seule étape de phytopathogènes et d’OGM multiples au moyen de la technique PCR en temps réel

• Contrôle des semences de cultivars d’orge en laboratoire

• Faits nouveaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires au Bélarus

• Utilisation de techniques fondées sur les marqueurs aux fins de l’identification variétale et de l’établissement des empreintes des ressources génétiques des plantes fruitières et du raisin

• Criminalistique verte : méthode utilisant le séquençage de génome entier pour l’application des droits d’obtenteur

• Évaluation et classification des échantillons de sélection des plants de légumes à l’aide de marqueurs ADN.

 Coopération entre l’OCDE, l’UPOV, l’ISTA et l’ISO :

* Le BMT a noté que l’élaboration éventuelle d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires ne pourrait démarrer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA;
* Le BMT a accueilli avec satisfaction la proposition des Pays-Bas d’organiser un atelier pratique en 2017 avec l’aide de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA, en vue d’examiner de quelle façon les techniques moléculaires peuvent être efficacement appliquées aux fins de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA;
* Le BMT est convenu que les activités futures de collaboration entre l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA pourraient inclure l’harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l’élaboration possible de normes, après obtention de l’accord de ces organisations.

 Le BMT a suivi les exposés ci-après sur les bases de données contenant des données moléculaires :

* Vers des bases de données d’ADN pérennes en appui de l’examen DHS
* Avancées dans l’élaboration et l’application de bases de données sur les empreintes d’ADN du maïs

 En réponse à l’invitation de la France, le BMT est convenu de tenir sa seizième session et un atelier préparatoire en France (lieu confirmé ultérieurement : La Rochelle) à la fin septembre ou au début octobre (la session s’est finalement tenue du 7 au 10 novembre 2017), un atelier préparatoire étant prévu la veille de la session du BMT.

 À sa seizième session, le BMT a prévu d’examiner les questions suivantes :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires

4. Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires présentés par des spécialistes de l’examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées

5. Compte rendu des travaux sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS

6. Directives internationales en matière de techniques moléculaires

7. Bases de données relatives aux descriptions variétales

8. Méthodes d’analyse des données moléculaires

9. Utilisation des techniques moléculaires pour l’examen de variétés essentiellement dérivées

10. Utilisation des techniques moléculaires pour l’identification de la variété 1

11. Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‘Directives BMT’)”

12. Date et lieu de la prochaine session

13. Programme futur

14. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

15. Clôture de la session

 Le BMT a visité l’Académie d’agronomie de l’Université agricole d’État de Moscou, qui porte le nom de K. A. Timiryazev (RGAU-MSHA), ainsi que le Mémorial N. I. Vavilov, où le BMT a rendu hommage à la formidable contribution de M. Vavilov à la recherche lors d’une cérémonie comprenant le dépôt d’une gerbe.

 *Le Conseil sera invité*

 *a) à prendre note des travaux du TC, ainsi que de ceux des groupes de travail techniques et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document, et*

 *b) à approuver les travaux du TC et les programmes de travail des groupes de travail techniques et du BMT qui ont été présentés au TC, comme indiqué dans le présent document.*

[L’annexe suit]

